

Plan Ville durable

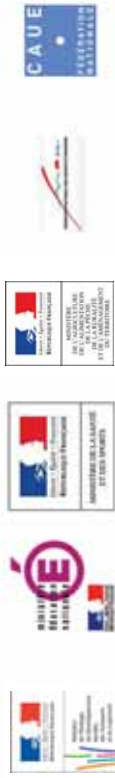
Plan Restaurer et valoriser la Nature en Ville

Mardi 9 novembre 2010

ANNEXES



Membres du groupe de co-production



Autres partenaires, coordinateurs d'actions



ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE CO-PRODUCTION

**Associations
d'élus**

Association des communautés urbaines de France
Association des Ecomaires
Association des maires de France
Association des maires des grandes villes de France
Association des petites villes de France

Administrations

Agence des espaces verts de la région d'Ile de France

et établissements

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du

publics

Logement
Ministère de l'éducation nationale
Ministère de la santé et des sports
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de

l'Aménagement du territoire
Etablissement public d'aménagement EPAMARNE
Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine

Recherche

Centre national de la recherche scientifique
Institut national de recherche agronomique
Muséum national d'Histoire naturelle

Professionnels

Fédération française du paysage
Fédération nationale des agences d'urbanisme
Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de
l'environnement
Fédération nationale des producteurs horticulteurs pépiniéristes
Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
Syndicat national des professionnels de l'aménagement et du lotissement
Union nationale des entrepreneurs du paysage
Union sociale de l'habitat

Associations

Association française des directeurs de jardins et d'espaces verts publics
Comité 21
Entreprises, territoires et développement
Ligue ROC
Natureparif
Plante et cité
Terres en villes

**ANNEXE II : LISTE DES PARTENAIRES DU
PLAN « RESTAURER ET VALORISER LA
NATURE EN VILLE »**

LISTE DES PARTENAIRES
Association des Communautés Urbaines de France (ACUF)
Assemblée Des Communautés de France (ADCF)
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
Association Française des Directeurs de Jardins et Espaces Verts Publics (AFDJEVP)
Association Française pour l'Etude des Sols (AFES)
Agence des espaces verts de la région d'Ile de France (AEV)
Agence du service civique
Agences de l'eau
Agrocampus Ouest Agroparitech
Aérocap 45
Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF)
Association des Maires de France (AMF)
Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)
Association Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA)
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)
Association des Régions de France (ARF)
Association du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix
Association Hautes-Haies
Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN)
Association des Techniciens supérieurs Territoriaux de France (ATTF)
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement (CEMAGREF)
Conseil Français Des Urbanistes (CFDU)
Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions (CERTU)
Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE)
Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
Centre National de la Recherche Scientifique - Laboratoire Dynamiques Sociales et recomposition des espaces (CNRS- LADYSS)
Comité 21
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)
[Union Nationale des] Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement ([UN]CPIE)
Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN)
Ecomaires, Association des maires pour l'environnement et le développement durable
Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB)
Ecole nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA)
Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)
Entreprises, Territoires, Développement (ETD) : centre de ressources du développement territorial
Etablissement public d'aménagement EPAMARNE
Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92)
Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN)
Fédération Française du Paysage (FFP)
Fédération des Jardins Familiaux et Collectifs (FJFC)
Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM)
Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)
Fédération Nationale des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (FNCAUE)
Fédération Nationale des Comités Régionaux de Tourisme (FNCRT)

France Nature Environnement (FNE)
Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (FNPHP)
Fédération Nationale des Parcs naturels Régionaux (FNPNR)
Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (FNSAFER)
Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)
Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Friches Industrielles (GISFI)
Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (GISSOL)
Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE)
Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France (IAU îdF)
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
Institut National des Sciences Appliquées (INSA)
Institut Supérieur d'Agriculture de Lille (ISA Lille)
Association nationale "Jardinot, le jardin de cheminots" du groupe Immobilière des Chemins de Fer (ICF)
Jardins de Cocagne
Jardin dans tous ses états (JTSE), réseau associatif national pour développement de jardins partagés
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
Ligue ROC
Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche (MAAPRAT)
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEDDTL)
Ministère de l'Education Nationale
Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire (MERAT)
Ministère de la santé et des sports
Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)
Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
Natureparif
Noé Conservation
Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (Conseil Général de Seine-Saint-Denis)
Observatoire National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
Ordre des architectes
OREE, Entreprises, territoires et environnement , Association pour une gestion intégrée de l'environnement sur les territoires
Plante et cité
Région Ile-De-France
Réseau Idéal
Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)
Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF)
Sol Paysage
Sup Agro Florac
Syndicat national des professionnels de l'aménagement et du lotissement
Tela Botanica
Terres en villes
Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (UNEP')
Université Grenoble (UMR Pacte)
Université Lyon
Université de Rennes
Université de Toulouse (UMR Ecolab)
Union Sociale pour l'Habitat (USH)
World Wide Found for Nature (WWF)

ANNEXE III – LISTE DES ACTIONS PAR AXES STRATEGIQUES ET ENGAGEMENTS

Axes	Engagements		Actions		Partenaires/ Coordonnateurs
I - Ancrer la ville dans son milieu naturel et sa géographie	1	Évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés	1.1	Expérimenter l'élaboration de «diagnostics écologiques urbains »	FNAU/Natureparif Sol-paysage, WWF, AFDJEVP, FFP, FNPHP, UNEP, Plante et cité, MAAPRAT, ville de Grenoble, MEDDTL
			1.2	Élaborer un argumentaire sur le vivant à destination des élus, facilitant le diagnostic des enjeux de la nature sur leurs territoires	Ecomaires/Natureparif MEDDTL, UNEP
			1.3	Réaliser des A.B.C (Atlas de la Biodiversité dans les Communes) dans les communes de moins de 20.000 habitants.	MEDDTL Elus des communes et intercommunalités volontaires, MNHN, FCBFN, DREAL, associations naturalistes, CPIE, EP
			1.4	Adapter les A.B.C (Atlas de la Biodiversité dans les Communes) aux communes et agglomérations de plus de 20.000 habitants	AMGVF-ACUF MEDDTL, AMF, Ecomaires, ADCF, FMVM, CREN
			1.5	Développer des indicateurs de la biodiversité des sols en milieu urbain	Plante & Cité Ademe, GISFI, Université de Rennes, UMR Ecolab Toulouse, INRA de Colmar, SupAgro Florac, MNHN, Sol Paysage
			1.6	Poursuivre les travaux du MEA France sur les écosystèmes urbains	MEDDTL MNHN, FRB, laboratoires de recherche sur les écosystèmes urbains
	2	Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain	2.1	Préfigurer le développement d'un système d'information géographique professionnel commun aux services de l'Etat et des collectivités territoriales	MEDDTL FNCAUE, MNHN, structures test de la démarche : communes, structures intercommunales, départements,
	3	Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine	3.1	Mettre en place un cycle de conférences nationales sur « la nature dans les pratiques de la planification, de l'urbanisme et de l'aménagement »	MEDDTL FNAU, ADCF, AMF, FNCAUE, CERTU, paysagistes, FNE, CFDU, ETD, FFP, Réseau Rural
			3.2	Développer des repères méthodologiques pour favoriser la place de l'eau dans la ville par une meilleure articulation des plans, programmes et outils de gestion liés à l'eau	GRAIE MEDDTL / Collectivités territoriales, porteurs de SAGE, services de l'état ; opérateurs de services urbains, agences de l'eau
	4	Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville	4.1	Elaborer des repères pour faire de la nature une composante de la gestion locale du risque inondation	CERTU CETMEF / Agence de l'Eau / Établissement Public de Bassin / Communautés d'Agglomération de La Rochelle et du Havre / FFP, CETE

Axes	Engagements		Actions		Partenaires/ Coordonnateurs
			4.2	Établir un état de la recherche sur l'analyse des liens entre santé, environnement et nature en milieu urbain et diffuser les résultats disponibles	Plante & Cité ARS des Pays de Loire ; Ville de Nantes ; Aérocap 44 ; RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) ; Ministère chargé de la santé ; Institut de veille sanitaire (InVS) ; Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ; Institut national de la recherche agronomique (Inra) ; collectivités ; UNEP
II - Préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité	5	Concrétiser le maillage vert et bleu urbain	5.1	Lancer un appel à projet "Trame Verte et Bleue en milieu urbain "	MEDDTL Associations locales / associations d'élus / Villes et collectivités candidates / FFP
			5.2	Réaliser un référentiel sur la trame verte et bleue en milieu urbain	CNRS-LADYSS MNHN-CNRS-UPMC, PIREN-Seine ; ODBU, Plante et Cité ; Villes volontaires ; MEDDTL ; Réseau Rural
	6	Promouvoir les pratiques d'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction	6.1	Traduire les enjeux de nature en ville dans les appels à projet EcoQuartiers, EcoCités	MEDDTL MERAT, ADEME, CDC, ANAH, FNAU, collectivités, ETD
			6.2	Faire évoluer la démarche HQE pour y intégrer les enjeux de la nature en ville	Natureparif Association HQE, MEDDTL, Entreprises, experts identifiés, FFP
			6.3	Améliorer la prise en compte de la nature dans la commande publique	UNEP-AFDJEVP MIQC (mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques), FFP, AMF
	7	Développer les espaces de nature de proximité	7.1	Développer les jardins partagés, les jardins familiaux et les jardins d'insertion avec les bailleurs sociaux	USH / MEDDTL , Fédération des jardins familiaux et collectifs ; Le réseau national le « Jardin dans Tous Ses Etats » ; Les réseaux de jardins d'insertion et de Cocagne ; L'Association Nationale « Jardinot, le jardin des cheminots » avec le Groupe Immobilière des Chemins de Fer (ICF)
			7.2	Elaborer un indicateur d'accessibilité aux espaces verts	IAURIF Région Ile-de-France, Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV), Natureparif, Fédération nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), UNEP, MEDDTL, Réseau Rural
8	Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville	8.1	Valoriser certains milieux urbains délaissés par la mise en place de prairies fleuries favorables aux pollinisateurs sauvages	NOE Conservation OPIE; entreprise Nova-Flore, MNHN; associations locales, et collectivités locales relais Conservatoires botaniques ; entreprises citoyennes, gestionnaires d'espaces ou de travaux publics ; Ecomaires	
			8.2	Elaborer un guide méthodologique pour établir des plans de gestion des espaces de nature	Agence des Espaces Verts MEDDTL, RFF, RTE, un Conseil général, DDT, AFDJEVP, CNVVF, ENVL, AMF, ACUF, partenaires avec compétences en accessibilité et sociologie, Réseau Rural

Axes	Engagements	Actions		Partenaires/ Coordonnateurs	
		8.3	Promouvoir l'utilisation du référentiel sur la gestion écologique des espaces verts	Plante & Cité AFDJEVP, AITF, ATTF, UNEP, CNFPT, AMGVF, AMF, ECOMAIRES	
		8.4	Faire évoluer le cahier des charges « Villes et Villages Fleuris » pour qu'il prenne en compte la biodiversité	Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF) FNCAUE ; AFDJEVP ; Plante & Cité ; Rn2d ; FNCRT ; MEDDTL ; NATUREPARIF ; FPNR ; Associations d'élus comme interlocuteurs (AMF, ADF, ARF)	
	9	Améliorer la qualité des sols urbains et périurbain	9.1	Faire un état des lieux sur les pratiques de restauration des sols	Plante & Cité, INRA de Nancy et GISFI – Groupement d'intérêt scientifique sur les friches industrielles Réseau Urbasol (INSU-CNRS) INRA-INPL-GISFI ; SUITMA groupe de travail international sur les sols urbains de l'International Union of Soil Sciences ; Ademe Sol Paysage
	10	Redonner sa place à l'eau en ville	10.1	Elaborer un référentiel sur l'intégration de l'eau dans un projet d'aménagement urbain durable	CERTU INSA de Lyon, ONEMA, Collectivités territoriales, Aménageurs publics et privés ; Opérateurs de services urbains, Agences de l'eau, Ingénierie (eau, écologie, etc.) ; entreprises, UNEP, FFP
			10.2	Développer un éco-campus démonstrateur autour du thème de l'eau sur le site de Lyon Tech à Villeurbanne - la Doua	PRES Université LYON PRES de Lyon, OTHU, ZABR, Communauté Urbaine de Lyon, Région Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Suez-Environnement, VEOLIA, Pôle de compétitivité Axelera, APPEL, association INDURA, GRAIE, FRAPNA
			10.3	Appel à projets de valorisation des zones humides en milieu urbanisé	MEDDTL Collectivités locales, EPTB, CAUE
	11	Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural	11.1	Recenser et promouvoir les outils en faveur d'un aménagement du territoire intégrant la « nature en ville », notamment les espaces agricoles et forestiers	Agence des Espaces Verts MEDDTL, MAAPRAT, IAU-IdF, un Conseil général, APUR, FNCAUE, Métropolis, ACUF, CELRL, ANEM, un universitaire (spécialisé en sociologie urbaine, ethnologie urbaine ou paysage urbain), le Triangle Vert, Terres en Villes
			11.2	Élaborer un guide « Les agriculteurs, acteurs de la nature en ville »	Terres en Villes FNAU, AURAN à Nantes , IAU en Ile de France , MEDDTL, AdCF, APCA, AEV , UMR Pacte Grenoble, UMR Ladyss Paris, AgroCampus Ouest , Réseau Rural

Axes	Engagements		Actions		Partenaires/ Coordonnateurs
			11.3	Expérimenter la mise en place de filières alimentaires de proximité.	Terres en Villes FNAU, MAAPRAT, APCA , UMR Pacte Grenoble , INRA, ACFCI, CCI, APCM, les intercommunalités et chambres d'agriculture membres de Terres en Villes et quelques métropoles européennes partenaires.
III - Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville	12	Connaître la perception de la nature par les habitants	12.1	Poursuivre, valoriser et diffuser les résultats des programmes de recherche qui examinent le rapport entre nature, ville et perception des habitants	CNRS-LADYSS - MNHN/CNRS Ecoanthropologie master EPMS et Pôle Image de Université Paris 7 - ODBU, Plante et Cité – APUR- Villes volontaires MNHN / CNRS Éco-Anthropologie et Ethnobiologie - Master2 EDTS
	13	Développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville	13.1	Produire un support de communication expliquant les dispositions des lois récentes Grenelle 2 et LMA, dans le champ de la nature en ville	MEDDTL MAAPRAT
			13.2	Réaliser des parcours pédagogiques et des randonnées urbaines	Natureparif MEDDTL, AMF, Association des promenades urbaines
			13.3	Elaborer un "kit collectivités" pour leur permettre de communiquer sur la nature en ville avec leurs habitants	Noé conservation Eco Maires, Natureparif , associations et collectivités relais de l'Observatoire, les réserves et parcs naturels ; MEDDTL
			13.4	Soutenir les démarches de sciences participatives	Noé Conservation MNHM, Cemagref, TelaBotanica, OPIE, LPO, associations et collectivités relais
	14	Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques	14.1	Traduire le référentiel de compétences nature en ville dans les plans de formation professionnelle initiale et continue	GIP ATEN - CNFPT MEDDTL, MAAPRAT, professionnels
			14.2	Etablir un « laboratoire du dehors »	Association Hautes-Haies ENSPV, MEDDTL, collectivités, jardiniers, MNHN, scientifiques, association des migrants, habitants
	15	Constituer un centre de ressources sur la nature en ville	15.1	Constituer un centre de ressource sur l'écologie urbaine et la gestion de la biodiversité (sous la forme d'un portail web)	Plante & Cité MEDDTL ; Les services Espaces Verts des villes ; SNHF; Universités et organismes de recherche, UNEP, Réseau Rural
	16	Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains	16.1	Promouvoir les « forums citoyens Nature en ville » dans l'élaboration des projets urbains	MNHN Ecoanthropologie -CNRS-LADYSS CNRS Ladyss, MNHN, ODBU, Plante et Cité, Villes volontaires, le Triangle Vert

ANNEXE IV – FICHES DE PRESENTATION DES ACTIONS

FICHE ACTION N°1.1 : Expérimenter l'élaboration de diagnostics écologiques urbains

PARTENAIRES

Sol Paysage / WWF / AFDJEVP / FFP / FNPHP UNEP / Plante et cité / MAAPRAT-MEDDTL / MNHN / Ville de Grenoble

COORDONNATEURS

FNAU/Natureparif

OBJECTIFS

Promouvoir la réalisation de diagnostics « socio-écologiques » dans les villes et dans l'espace péri-urbain pour refonder les politiques urbaines. Les objectifs de ces études sont :

- synthétiser les informations relatives aux enjeux écologiques (eau, sol, biodiversité, et les services écosystémiques associés) et paysagers ainsi que les dispositions réglementaires qui leur sont applicables, sur le territoire concerné ;
- préciser les secteurs susceptibles de faire l'objet de protections complémentaires ;
- proposer un schéma général de protection et de valorisation écologique et paysager du territoire communal en élargissant aux communes limitrophes ;
- proposer des axes d'action et de gestion pour chaque type de milieu, qu'il soit rare ou qu'il relève de la nature ordinaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de produire d'une part la méthode de « diagnostic écologique urbain » en lançant un appel d'offre à des bureaux d'étude et d'autre part de faire un appel aux collectivités pour servir de test à la méthode et en assurer l'opérationnalité. L'appel d'offre est ouvert à des bureaux d'étude, et l'appel à candidature aux collectivités. Ces collectivités accepteront de co-construire et de servir de test à la méthode de ces « diagnostic écologique urbain ». Le travail va consister en :

- Phase 0 : mobiliser les développeurs de la méthode (bureaux d'étude) et les collectivités candidates pour la tester ;
- Phase 1 : développer la méthodologie de ce diagnostic, avec la définition d'indicateurs partagés simples d'utilisation. En préalable, faire un état des lieux des savoir-faire dans ce domaine, et dans ce cadre, exploiter notamment les atlas du paysage ;
- Phase 2 : Tester cette méthodologie avec les collectivités ;
- Phase 3 : Diffuser la méthodologie auprès des collectivités, et des acteurs professionnels (aménagement urbanistes, bureaux d'études, etc).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Septembre à Décembre 2010 : Développement de la méthodologie du diagnostic
- 2011 : Mise en place de la phase de test notamment sur la ville de Grenoble.
- 2012 : Diffusion de la méthodologie.

FICHE ACTION N°1.2 :

Élaborer un argumentaire sur le vivant à destination des élus, facilitant le diagnostic des enjeux de la nature sur leurs territoires

PARTENAIRES

MEDDTL / UNEP

COORDONNATEURS

Ecomaires / Natureparif

OBJECTIFS

Il s'agit d'élaborer un document d'aide à la décision, à destination des élus, explicitant les enjeux de nature en ville et notamment :

- les fonctions et services écosystémiques ;
- l'importance des emboîtements et articulations d'échelles spatio-temporelles ;
- l'impact des activités humaines sur la biodiversité et les écosystèmes ;
- l'ingénierie écologique dans l'aménagement et la construction.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Production d'un guide complémentaire du « Guide de la biodiversité à l'usage des maires » produit par les EcoMaires.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Production courant 2011.

FICHE ACTION N°1.3 :

Réaliser des ABC (Atlas de la Biodiversité dans les Communes) en priorité pour les communes de moins de 20.000 habitants

PARTENAIRES

Communes et Intercommunalités / l'agence du service civique, / MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle) / FCBN (Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux) / DREAL / associations naturalistes / CPIE

COORDONNATEUR

MEDDTL

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Grenelle Environnement a montré que les connaissances sur la biodiversité sont souvent lacunaires à l'échelle communale et intercommunale. L'État a donc lancé le projet des ABC pour sensibiliser les élus et la population aux enjeux de biodiversité, améliorer les connaissances de la biodiversité à l'échelle locale, et promouvoir leur prise en compte dans les politiques publiques et dans les documents d'urbanisme. Dans ce cadre, l'État propose un accompagnement méthodologique et financier de 1000 communes sur 3 ans (les communes de moins de 20.000 habitants sont prioritaires).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit en premier lieu d'établir le portrait de la biodiversité communale, document rassemblant de manière synthétique les connaissances sur la biodiversité, pertinentes pour l'action disponibles à l'échelle nationale. Au niveau communal, le projet ABC repose d'une part sur l'intervention d'une équipe régionale pluridisciplinaire de 5 à 6 experts de la biodiversité permettant de sensibiliser les élus la population par des réunions publiques et des visites de terrain et d'expliquer le portrait de la biodiversité, et d'autre part sur la proposition d'un cahier des charges type permettant de réaliser une cartographie des habitats et des inventaires complémentaires, pour combler les lacunes de connaissances. Le cahier des charges comprendra différents niveaux afin de pouvoir s'adapter au contexte local. L'équipe régionale de mobilisation pourra proposer des actions prioritaires (notamment pour la réalisation des inventaires faunistiques).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2010 :
 - o finalisation du cadre conceptuel du projet ;
 - o test dans une dizaine de communes ;
 - o lancement du projet pour 250 communes.
- 2011 :
 - o réalisation des inventaires dans les 250 premières communes ;
 - o séminaire de partage d'expériences ;
 - o lancement du projet pour 350 communes.
- 2012 :
 - o réalisation des inventaires dans les 600 premières communes ;
 - o second semestre lancement du projet pour 400 communes.

FICHE ACTION N° 1.4 :

Adapter les A.B.C (Atlas de la Biodiversité dans les Communes) aux communes et agglomérations de plus de 20.000 habitants.

PARTENAIRES

MEDDTL / AMF / Ecomaires / AdCF / FMVM / CREN.

COORDONNATEURS

ACUF / AMGVF

CONTEXTE

Le MEDDTL a déjà lancé la mise en œuvre sur 3 ans des A.B.C dans 1000 communes de moins de 20 000 habitants. Il faut aujourd'hui en adapter la méthode pour les grandes villes. . Comme la loi Grenelle II le prévoit, les grandes villes doivent développer et utiliser la connaissance de la biodiversité en vue de sa préservation de leur biodiversité, en particulier dans le cadre de la mise en place de la trame verte et bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme.

OBJECTIFS

Etudier les divers aspects de la transposition du dispositif A.B.C aux grandes agglomérations (objectifs, méthodes, acteurs, moyens humains et financiers, ...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les coordonnateurs, appuyés par le MEDDTL, composeront un groupe de travail adapté (personnes impliquées dans les A.B.C, représentants de grandes agglomérations, et partenaires scientifiques) et en assureront l'animation (3-4 réunions par an) pour :

- adapter à la marge les méthodes mises en œuvre pour les A.B.C (inventaires d'espèces, cartographie des habitats...) aux grandes agglomérations (plus de 20 000 habitants) ;
- estimer les coûts de ces études dans le cas de grandes agglomérations ;
- étudier l'articulation potentielle de ce dispositif avec les programmes, dispositifs ou démarches dans lesquelles les grandes villes et intercommunalités sont impliquées localement, ou susceptibles de s'impliquer, (PCET, Natura 2000, TVB, agenda 21, PADD, PLU, diagnostics divers...);
- formuler des arguments à même d'inciter les agglomérations de plus de 20000 habitants à s'impliquer, sur la base du volontariat, dans cette démarche.

Un appel à projet permettra de tester la démarche dans quelques agglomérations volontaires.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

A partir de mi-2011, le temps que les premiers A.B.C prévus pour les villes de moins de 20 000 habitants se mettent en place et que soit possible un premier retour d'expérience.

FICHE ACTION N°1.5 :**Développer des indicateurs de la biodiversité des sols en milieu urbain****PARTENAIRES**

Plante & Cité / Ademe / GISFI Nancy / Université de Rennes / UMR Ecolab Toulouse / INRA de Colmar / SupAgro Florac / MNHN / Bureau d'études Sol Paysage

COORDONNATEUR

Plante & Cité

CONTEXTE

Peu de connaissances existent aujourd'hui sur la biodiversité des sols, et celles sur les sols urbains sont quasi inexistantes. En termes d'outils simples pour la caractérisation et le suivi de la biodiversité des sols urbains, rien n'existe aujourd'hui.

Or, de nombreuses collectivités territoriales prennent conscience aujourd'hui de l'importance des sols, des fonctions qu'ils remplissent, notamment en termes de support de nature et de biodiversité. Les gestionnaires de la nature ont aujourd'hui besoin d'outils simples de caractérisation, de suivi et d'aide à la décision pour connaître la biodiversité de leur sol et mettre en place des plans de gestion.

OBJECTIFS

Fournir des outils simples de diagnostic et de suivi de la biodiversité des sols urbains.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est tout d'abord nécessaire de dresser l'inventaire bibliographique des méthodes de caractérisation et des indicateurs de la biodiversité des sols au sens large. Dans un deuxième temps, il faudra établir la faisabilité de l'utilisation des indicateurs de biodiversité fonctionnelle pour les sols urbains, considérant les spécificités des propriétés des sols urbains. Si cela se justifie, de nouveaux indicateurs pourraient être proposés et testés auprès d'un échantillon de collectivités territoriales.

Une attention particulière sera portée à couvrir tous les compartiments de la biodiversité des sols, et à proposer des indicateurs si possibles ciblés permettant d'identifier la ou les raisons de l'état de biodiversité constaté et proposer des méthodes d'actions pour l'améliorer au bénéfice de la biodiversité globale des villes.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Un an de travail d'un Ingénieur Plante & Cité et 15 jours à 1 mois pour chacun des partenaires en fonction des moyens financiers disponibles.

FICHE ACTION N° 1.6 :**Poursuivre les travaux du MEA France sur les écosystèmes urbains****PARTENAIRES**

MNHN / FRB / laboratoires de recherche sur les écosystèmes urbains

COORDONNATEUR

MEDDTL

CONTEXTE

Le Millennium Ecosystem Assessment (MEA) est une évaluation planétaire de l'état des écosystèmes, des services qu'ils rendent et de leur lien avec le bien-être humain, et de leurs évolutions possibles à l'avenir, qui a été publiée en 2005. Cette expertise collective a été menée pendant 4 ans par plus de 1 000 chercheurs de différentes nationalités, accompagnés par un groupe de décideurs et de représentants de la société civile. Des déclinaisons locales ont par la suite été mises en place dans des pays (Portugal), des villes (notamment en Suède), ou de petites régions. Après une étude de faisabilité (MNHN, 2007), le MEDDTL a lancé en 2008 puis finalisé en 2009 une étude exploratoire concernant l'identification des grands types d'écosystèmes présents en France et des services qu'ils rendent. Cette étude exploratoire propose une méthode de quantification physique des services écosystémiques, permettant par ailleurs de spatialiser les résultats. La synthèse de cette étude a été publiée en 2010.

OBJECTIFS

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire en France a pour objectif de faire la synthèse des connaissances existantes concernant l'état des écosystèmes, les services qu'ils rendent et le lien entre ces services et le bien-être humain. L'action présentée ici concerne les écosystèmes urbains et fait partie d'un projet plus large concernant l'ensemble des écosystèmes français.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation de l'évaluation passera par la mobilisation d'une expertise collective impliquant des chercheurs spécialistes de la biodiversité urbaine. En associant une multiplicité de points de vue, il sera possible de faire un état des lieux précis, qualitatif et quantitatif de l'état de conservation des écosystèmes urbains et des services qu'ils rendent. Cette analyse sera réalisée en articulation étroite avec des représentants de l'ensemble de la société afin que les résultats répondent aux questions posées par la société, que l'analyse des services soit la plus juste possible, et que les travaux du groupe soient appropriés par les parties prenantes. En fonction des résultats de la phase d'évaluation, il pourra être envisagé une phase de scénarisation permettant de faire des projections des futurs possibles des écosystèmes urbains dans les 50 à 100 prochaines années.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2010 : Réflexions stratégiques et méthodologiques
- 2011-2012 : Conduite de l'expertise collective

FICHE ACTION N°2.1 :

Préfigurer le développement d'un système d'information géographique professionnel commun aux services de l'Etat et des collectivités territoriales

PARTENAIRES

Fédération nationale des CAUE / MNHN / structures test de la démarche : communes, structures intercommunales, départements.

COORDONNATEUR

MEDDTL

OBJECTIFS

La connaissance et les diagnostics sur les enjeux de la nature en ville impliquent la mise en œuvre d'un puissant système d'information géographique professionnel permettant d'assurer un dialogue de qualité entre les différents niveaux de responsabilité des collectivités territoriales et les différents niveaux de responsabilité de l'Etat, tant au niveau communal, intercommunal que départemental, régional, national ou européen. Seul un système d'information géographique professionnel permettra d'assurer : 1/ la cohérence entre les documents géographiques réalisés par de très nombreux maîtres d'ouvrage, 2/ la cohérence entre le stock des données géographiques déjà établies et le flux des données géographiques à élaborer, 3/ la cohérence entre les outils d'information géographique très divers utilisés par les collectivités locales ou par les différents échelons territoriaux de l'Etat.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de développer un outil professionnel d'information géographique permettant aux différents acteurs concernés de recenser les espaces naturels au sein des territoires à dominante urbaine (espaces agricoles, espaces aquatiques, espaces verts..., avec leurs attributs : qualité des sols, qualité des eaux, nature des espèces végétales, nature des espèces animales qu'ils abritent...).

Les étapes suivantes sont à prévoir :

1. Constitution d'un groupe de travail entre représentants de l'Etat et des collectivités locales.
2. Choix du « moteur géographique transversal », c'est-à-dire du logiciel géographique professionnel permettant de lire, d'adapter et de créer des données géographiques à tous les niveaux ; consultation européenne auprès des principaux fournisseurs.
3. Négociation des accords entre les Collectivités locales et le MEDDTL pour la mise à disposition croisée des données existantes ou à venir.
4. Organisation d'opérations pilotes pour la réalisation d'atlas locaux compatibles avec les spécifications de la directive européenne Inspire et s'inscrivant dans le cadre du logiciel géographique « transversal ».

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2010 : travaux du groupe de travail ; élaboration du cahier des charges de la consultation pour se doter d'un SIG professionnel
- 2011 : Choix de la Société ; mise en place du SIG pendant l'été 2011 ; négociation des accords croisés entre MEDDTL et collectivités locales et lancement d'opérations pilotes à l'automne.

FICHE ACTION N° 3.1 :

Mettre en place un cycle de conférences nationales sur « la nature dans les pratiques de la planification, de l'urbanisme, et de l'aménagement »

PARTENAIRES

FNAU / ADCF / AMF / FNCAUE / CERTU / paysagistes / FNE / CFDU / ordre des architectes / ETD / FFP/ ETD / Réseau Rural

COORDONNATEUR

MEDDTL

CONTEXTE

Pour faire face aux enjeux de la nature en ville, les nouveaux principes et les nouvelles valeurs portées par le plan doivent pouvoir être intégrés pleinement dans les pratiques de la planification de l'urbanisme et de l'aménagement opérationnel, et ce à l'échelle de la France entière. Il faut donc accompagner l'évolution des pratiques professionnelles par un dispositif d'animation à l'échelle nationale.

OBJECTIFS

Sensibiliser les décideurs, les services de l'Etat et des collectivités, et les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement à « la nature en ville », en faisant connaître des réalisations pilotes. Mieux prendre en compte la nature dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et les opérations d'aménagement (EcoQuartiers, EcoCités...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Organisation par l'Etat de 3 conférences nationales (en 2010, 2011 et 2012). Une première conférence sur « la biodiversité et la nature dans les SCoT » est programmée le 29 septembre 2010 dans le cadre de la démarche nationale « SCOT-Grenelle », destinée à accompagner 12 SCoT sur 3 ans pour la mise en œuvre du Grenelle Environnement.

Les programmes de ces conférences mêleront :

- des approches générales et théoriques pour une meilleure connaissance des enjeux, des aspects méthodologiques,
- des témoignages de documents d'urbanisme ou d'opérations réalisées.

Des productions seront élaborées (état des lieux sur le sujet, actes de la conférence) et largement diffusées. La revue DIAGONAL est pressentie pour valoriser les enseignements de ces conférences. Ces travaux pourront donner lieu à une expertise pour des propositions d'éventuelles modifications réglementaires.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Septembre 2010, 2011 et 2012 pour chacune des conférences

FICHE ACTION N° 3.2 :

Développer des repères méthodologiques pour favoriser la place de l'eau dans la ville par une meilleure articulation des plans, programmes et outils de gestion liés à l'eau

PARTENAIRES

MEDDTL / Collectivités territoriales, porteurs de SAGE, services de l'état ; opérateurs de services urbains, agences de l'eau.

COORDONNATEUR

GRAIE

CONTEXTE

La valorisation de la place de l'eau dans la ville intervient au croisement de deux politiques principalement, celle de l'eau et celle de l'aménagement du territoire. Si la cohérence des plans et programmes sectoriels a été progressivement recherchée par le cadre législatif, dans la pratique elle n'est pas sans poser des difficultés.

Elle requiert la coordination d'une pluralité d'acteurs dont l'action est circonscrite à un territoire « technique » et/ou « administratif » (bassin versant, cours d'eau, intercommunalité, etc.), associé à des domaines de compétence définis. Elle s'inscrit dans une imbrication d'échelles de planifications stratégiques sectorielles, dans le domaine de l'eau (SDAGE, SAGE, Contrat de rivière, zonage d'assainissement, etc.), des risques (plans de gestion des inondations – qui traduisent la directive cadre inondations, plans de prévention des risques, programmes d'action et de prévention des inondations, etc.), et de l'aménagement du territoire (SCOT, PLU, PLH, PDU, etc.). Leur déploiement est inégal dans les territoires, tant en terme d'espaces couverts (certains territoires ne font l'objet d'aucune planification, faute de porteur) qu'en terme de rythme de couverture (échelles de temps spécifiques aux problématiques et acteurs).

OBJECTIFS

Il s'agit de développer, sur la base d'expériences locales, des repères méthodologiques pour aider à une meilleure articulation des plans et programmes à différentes échelles dans une approche globale de l'eau dans la ville. L'agenda 21 constituant un outil souple, adaptable, d'initiative locale, que se sont déjà largement approprié les collectivités locales, et propice à donner une vision globale, il sera proposé de s'appuyer sur les réflexions menées dans ce type de démarche pour développer ces repères.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Phase 1 – Travail préparatoire** : Le travail préparatoire permettra d'une part, au regard des articulations théoriques des plans et programmes, de dégager les difficultés rencontrées par les acteurs sur la base d'enquête, et d'autre part de sélectionner un à deux territoires, porteurs d'agenda 21 et fortement « interfacés » avec l'eau en ville, en vue de questionner les différentes articulations évoquées sur ces territoires.
- **Phase 2 – Organisation d'un à deux ateliers territoriaux** : Ces ateliers rassembleront les acteurs locaux (collectivités, structure « eau », services de l'état, etc.). Ils auront pour objet de retracer le récit, questionner l'appropriation de la question de l'eau, la coordination des acteurs et l'articulation des échelles de territoires concernés dans le cadre de l'agenda 21, dans une perspective de vision globale des problématiques associées à l'eau en ville (enjeux, prise en compte, outils, etc.).

- **Phase 3 – Développement de repères méthodologiques** : Sur ces bases, seront développés des repères visant une appropriation des problématiques de l'eau en ville par l'ensemble des acteurs, par une meilleure articulation des plans et programmes dans une approche globale des problématiques, appréhendé dans le cadre des projets territoriaux de développement durable de type agendas 21.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Phase 1 : premier trimestre 2011 / livrable : Note de synthèse ;
- Phase 2 : deuxième semestre 2011 / livrable : Comptes-rendu des ateliers ;
- Phase 3 : année 2012 / Livrable : Recueil de proposition des repères méthodologiques pour le cadre de références Agenda 21

FICHE ACTION N°4.1:

Elaborer des repères pour faire de la nature une composante de la gestion locale du risque inondation

PARTENAIRES

CETEs / CETMEF / Agence de l'Eau / Établissement Public de Bassin / Communauté d'Agglomération de La Rochelle / Communauté d'agglomération du Havre / Autres collectivités selon appel à candidatures / FFP

COORDONNATEUR

CERTU

CONTEXTE

Pendant des siècles, le développement urbain a été conçu pour affranchir la ville des contraintes physiques : relief, variations climatiques, mouvements du sol et manifestations liées à l'eau. Cette approche a atteint des limites de pertinence et d'efficacité. De plus, le changement d'échelle introduit par la mobilité quotidienne dans l'urbanisation a révélé des vulnérabilités nouvelles. L'insuffisante prise en compte des dynamiques naturelles, notamment celles liées à l'eau, pose de façon accentuée la question de la relation de l'urbanisation à la nature en terme de gestion locale du risque inondation.

OBJECTIF

L'objectif de cette action est de donner aux acteurs des repères, une connaissance des problématiques, des méthodes et des outils, leur permettant de mieux intégrer la nature dans la gestion territoriale vis-à-vis du risque inondation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La démarche se déroulera en trois étapes :

- 1- Mise en réseau des acteurs et synthèse des problématiques liées aux inondations sur quelques configurations représentatives : plaine, littoral et état des lieux des méthodes et des outils.
- 2- Sélection des travaux et des réflexions les plus pertinents sur la maîtrise de la vulnérabilité urbaine vis-à-vis du risque inondation
- 3- Elaboration de repères pour l'action et identification des besoins à satisfaire.

La production sera assurée par un groupe de travail restreint intégrant des participants de profils différents : techniciens spécialisés (Agence de l'Eau, CETMEF, CETEs, prestataire privé), agents territoriaux (commune, EPTB...). Pour orienter les travaux et les enrichir, un collectif d'acteurs plus large sera mis en place.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Mise en place du réseau d'acteurs et réalisation d'un premier état des lieux sur la problématique inondation / nature et ville, les outils et les méthodes existants	Avril 2011
Réunion d'un collectif pour une journée-débat sur le référentiel de problématiques et l'état des lieux, et rapport d'étape	Fin 2011
Sélection de travaux sur la vulnérabilité urbaine et sur la résilience en relation avec la nature et propositions de pistes d'action ; deuxième séance de travail du collectif	2012
Remise du rapport final incluant des propositions de développement ultérieur	2013

FICHE ACTION N° 4.2 :

Établir un état de la recherche sur l'analyse des liens entre santé, environnement et nature en milieu urbain et diffuser les résultats disponibles

PARTENAIRES

Agence Régionale de Santé des Pays de Loire / Ville de Nantes / Aérocap 44 / RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) / Ministère chargé de la santé (Direction générale de la santé) / Institut de veille sanitaire (InVS) / Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) / Institut national de la recherche agronomique (Inra), UNEP

COORDONNATEUR

Plante & Cité

CONTEXTE

Si de nombreuses études démontrent les bienfaits du végétal en ville sur le climat, mais aussi sur la santé psychologique, sa présence comporte également des risques et des contraintes : risque d'allergie aux pollens, présence de plantes indésirables.

OBJECTIFS

- faire un état des lieux le plus exhaustif possible des risques pour la santé humaine que peut entraîner le développement de végétaux en ville (espèces allergènes et pathogènes, vecteurs) ;
- recenser et développer les projets existants visant à prévenir et maîtriser ces risques ;
- initier des projets de recherche pilotés par des équipes médicales sur les aspects positifs et négatifs pour la santé de l'homme, de la présence du végétal en ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Phase 1 : dresser un état des lieux de la connaissance :

- dresser un état des lieux des risques pour la santé liés à la présence de la nature en milieu urbain ;
- conduire une étude bibliographique internationale sur les risques potentiels ;
- identifier les projets existants sur la prévention de ces risques, notamment en réalisant des liens avec les cartographies (nationales ou locales) établies pour des espèces pouvant présenter un risque pour la santé humaine ;

Phase 2 : produire des documents méthodologiques pour diffuser la connaissance disponible :

- ouvrages à destination des élus de préconisations techniques et proposer, le cas échéant, des dispositions réglementaires visant à prévenir et à maîtriser ces risques ;
- guides pour aider les jardiniers, de jardins privés et espaces verts, à sélectionner les espèces les moins allergisantes, notamment dans les jardins publics et les écoles, et en s'appuyant pour cela sur les travaux déjà réalisés ou en cours (site www.vegetation-en-ville.org...).

Phase 3 : lancement d'étude, de plan d'observation ou de programme de recherche pour compléter la connaissance :

- mise en place d'études conduites par des équipes mixtes « santé/végétal » afin de travailler sur des essences dont les pollens sont moins allergisants, l'identification de lignées particulièrement allergisantes au sein d'une même espèce. Cette action à construire doit être conduite par des équipes médicales ;

- concernant les allergies aux pollens, favoriser les projets de recherche sur la mise au point du concept de « Pollinier sentinelle » - projet initié par la ville de Nantes, l'agence régionale de santé (anciennement DRASS) des Pays de la Loire, Aérocap 44 et le RNSA - et développer un réseau national de « polliniers sentinelles », afin de définir avec précision le début de l'émission de pollen pour une espèce donnée et d'avertir en amont les patients pour limiter et optimiser la prise de médicaments ;
- pour compléter la surveillance pollinique du territoire, favoriser la mise en place de capteurs polliniques et l'information du public en lien avec le RNSA.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les phases 1 et 2 sont à développer en 2011, la phase 3 à construire d'ici 2012.

FICHE ACTION N° 5.1 :**Lancer un appel à projet « Trame verte et bleue en milieu urbain »****PARTENAIRES**

MEDDTL / associations locales / diffusion via les associations d'élus / Villes et collectivités candidates / FFP.

COORDONNATEUR

MEDDTL

CONTEXTE

La Trame verte et bleue (TVB) constitue une mesure phare du Grenelle de l'environnement, les lois Grenelle 1 et 2 établissent le cadre législatif du dispositif dévolu à cette politique reposant sur trois niveaux emboîtés. Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques précisent le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales et identifient les enjeux nationaux et transfrontaliers : les schémas régionaux de cohérence écologique, qui prennent en compte les orientations nationales, élaborés conjointement par l'État et la région. Outre la présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, le schéma cartographie la Trame verte et bleue à l'échelle de la région. Il contient les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques au niveau communal ou intercommunal, à travers les documents et projets d'aménagement et d'urbanisme. A ce jour, la mise en œuvre de la TVB en milieu urbain est encore peu abordée et mise en valeur alors qu'elle constitue un maillon incontournable des continuités écologiques.

OBJECTIFS

- favoriser la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en milieu urbain ;
- expérimenter des aménagements favorables à la Trame verte et bleue en milieu urbain ;
- valoriser et partager les expériences des collectivités.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'appel à projet « Trame verte et bleue en milieu urbain » vise à soutenir une dizaine de projets de mise en œuvre de la Trame verte et bleue par des collectivités. Ces projets pourront autant porter sur un aménagement à l'échelle d'un îlot ou d'un quartier que sur une réflexion plus globale à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération. Leur point commun devra être la préservation et/ou la restauration de la biodiversité et l'intérêt porté à la continuité écologique entre les espaces de nature en ville. A l'issue de cet appel à projet, un recueil d'expérience sera publié.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- grille de l'appel à projet (fin 2010),
- lancement de l'appel à projet début 2011,
- publication d'un recueil fin 2011-début 2012

FICHE ACTION N° 5.2 :

Réaliser un référentiel sur la trame verte et bleue en milieu urbain.

PARTENAIRES

CNRS Ladyss /MNHN (en particulier l'unité « Conservation des Espèces, Restauration et Suivi des Populations » - UMR 7204 MNHN-CNRS-UPMC) / PIREN-Seine / ODBU / Plante et Cité / Villes volontaires / Réseau Rural

COORDONNATEUR

CNRS Ladyss/ MNHN Ecologie et gestion de la biodiversité

CONTEXTE

La mise en place d'une trame verte et bleue est une préoccupation majeure du Grenelle de l'environnement et nécessite d'être adaptée dans le milieu urbain, en termes écologiques (quelles espèces, quels espaces et quelle taille d'espace ?), et sociétal (quelle place dans la ville, dans l'optique du bien-être des habitants ? quelle importance dans l'élaboration du paysage de la ville de demain ?).

En effet, l'intégration de ces outils de l'aménagement du territoire dans l'espace urbain, du local au régional, oblige à concevoir des dispositifs de transferts de connaissances, de la science à l'action publique et aux citoyens. La construction de référentiels de mise en œuvre de la trame verte et bleue prenant en compte à la fois les préoccupations gestionnaires, politiques, scientifiques et techniques, mais aussi citoyennes et habitantes, est un problème pour l'action publique et collective.

En outre, la biodiversité, objet polysémique et polymorphe, dont elles sont le support peut être interprétée différemment selon les types d'acteur : acteur du territoire, scientifique ou habitant. Là aussi se pose la question de la confrontation des exigences des gestionnaires et des citoyens ainsi que des gestionnaires et des scientifiques.

OBJECTIFS

L'objectif de l'action est de réaliser un référentiel sur la trame verte et bleue en milieu urbain, l'action allant de la programmation de nouvelles recherches au transfert des résultats. Ce référentiel travaillera autour de deux axes :

Le premier axe concerne l'identification de la façon dont les citoyens se situent vis-à-vis de la trame verte et bleue (c'est-à-dire vis-à-vis de la biodiversité et des continuités écologiques). En effet, la biodiversité tant spécifique qu'écosystémique (diversité des milieux) peut renvoyer à des réalités différentes propres à engendrer une incompréhension. Comment le citoyen intègre-t-il la biodiversité dans sa vie quotidienne ? La biodiversité permet-elle de disqualifier un espace ou une espèce, de juger un espace ou une espèce ? Au profit de l'un ou de l'autre ?

La deuxième entrée correspond à l'intégration de la démarche de trame verte et bleue dans le projet urbain, avec une prise en compte croissante de la nécessité de gérer les continuités écologiques des trames vertes à l'échelle métropolitaine régionale et les continuités hydrologiques des cours d'eau (longitudinales mais aussi transversales et verticale) à l'échelle des bassins versants. La trame verte existe comme un espace de respiration de la nature végétale et animale en ville. La trame bleue permet à la rivière dans la ville de s'épanouir, avec

l'aménagement de l'espace de mobilité de la rivière (gestion des inondations), la restauration du cordon rivulaire, pour les fonctions d'écotone et de connexité (gestion de la biodiversité), et les modes d'urbanisation des versants et des fonds de vallée pour gérer les ruissellements, tant en volume qu'en pollution.

Il faudra veiller à intégrer, dès la construction des résultats même des enquêtes, une finalité opératoire quant à ce transfert dans les politiques d'aménagement du territoire. L'intégration des résultats en sciences sociales est un véritable défi, alors que la logique des porteurs de projets des politiques publiques urbaines les porte plutôt à l'intégration d'indicateurs quantitatifs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour réaliser un référentiel sur la trame verte et bleue, il convient, d'une part, de financer de nouvelles recherches sur les thèmes précités et, d'autre part, de définir et mettre en place un outil de transfert des connaissances à double sens entre la communauté scientifique et les collectivités territoriales.

Du côté de la trame verte, le travail sera organisé en plusieurs temps : enquête et *focus* groupe avec différents types d'acteurs, enquêtes auprès des collectivités par questionnaire pour identifier leurs attentes en termes de trame verte urbaine, réflexion sur les modes de valorisation des résultats obtenus par les chercheurs ; cette dernière implique passe par une analyse réflexive des résultats disciplinaires et des croisements possibles pour atteindre un certain niveau d'opérationnalité.

En ce qui concerne la trame bleue, les travaux en cours montrent qu'il n'y a pas un modèle unique de d'intégration des cours d'eau dans les opinions et les décisions actuellement, d'un désintérêt collectif vers un réinvestissement, mais plutôt des modes de transition différents, propres aux logiques de segmentation en place sur les rivières. Pour éviter d'être perçu comme un document normatif de plus, non applicable sur le terrain, le référentiel devra être capable de naviguer entre l'échelle régionale de certains processus écologiques et l'échelle plus locale de la traduction d'un gain collectif pour les gestionnaires des cours d'eau et les habitants.

Quelques sujets à préciser :

- étude du transfert de connaissances scientifiques des gestionnaires et techniciens des trames bleues et vertes et des scientifiques auprès des citoyens/citoyens et associations ;
- du passage de la biodiversité comme bien commun et participant à la qualité de vie de tous via les trames vertes à l'identification des coûts induits par la mise en œuvre des trames vertes et, donc, par la production de biodiversité ;
- évaluation des trames vertes urbaines et élaboration de référentiels : une infrastructure entre esthétique et écologie pour une nouvelle urbanité ;
- capitaliser le travail en cours par le Piren Seine, dont celui avec l'agence de l'eau Seine Normandie sur une évaluation économique et sociale des opérations des restaurations écologiques de rivières dans le bassin de la Seine, à l'interface des questions d'usages de la rivière, d'information et de participation.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Conception en 2010, contractualisations en gré à gré avant la fin de l'année.

FICHE ACTION N° 6.1 :

Traduire les enjeux de la nature en ville dans les appels à projet EcoQuartiers, EcoCités

PARTENAIRES

MEDDTL / MERAT / ADEME / CDC / ANAH / FNAU / collectivités / ETD.

COORDONNATEUR

MEDDTL

CONTEXTE

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, conduit plusieurs chantiers dans le cadre de la ville durable qui s'articulent avec les enjeux du plan nature en ville : la place de la nature dans les projets d'EcoQuartier est un des enjeux dans l'aménagement durable en terme d'activités économiques (agriculture urbaine), de qualité de cadre de vie (fonction récréative) et technique (technique d'assainissement, de rétention des eaux pluviales...); les réflexions à l'échelle des agglomérations dans EcoCités s'articulent complètement avec les trames vertes et bleues... les appels à projets EcoQuartiers et EcoCités lancés en 2008 vont connaître une nouvelle édition en 2010, et avec le lancement du Plan Nature en ville permet de réaffirmer la nature comme élément de qualité dans la réponse des collectivités pour les EcoQuartiers et les EcoCités. Par ailleurs, le tout récent cadre de référence sur la ville durable européenne, et la mise à jour du tome 2 cadre de référence agenda 21, sont autant d'opportunités pour promouvoir davantage les enjeux de la nature en ville durable.

OBJECTIFS

- assurer la cohérence entre les obligations des politiques nationales et les objectifs des démarches d'innovation sur la ville, la ville durable, la ville solidaire, la nature en ville ;
- promouvoir des réalisations ambitieuses et/ou innovantes sur la nature, à travers les appels à projets de l'Etat.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- intégration dans les critères de sélection et de distinction dans les appels à projets EcoQuartiers et EcoCités, de critères relatifs à la nature en ville ;
- valorisation de projets phares EcoQuartier et EcoCité apportant une vision progressiste de la Nature en ville.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- EcoQuartier :
 - o Nouvelle grille de l'appel à projet (août 2010),
 - o Palmarés EcoQuartier 2011 (mars à juin 2011),
- EcoCités : Nouvel appel à candidature prévu en octobre 2010

FICHE ACTION N°6.2 :

Proposer une évolution de la démarche HQE pour prendre en compte la biodiversité

PARTENAIRES

Association HQE, MEDDTL, Entreprises, experts identifiés, FFP

COORDONNATEUR

Natureparif

CONTEXTE

La demande croissante en milieux urbanisés et minéralisés est incompatible avec le maintien d'écosystèmes dans un état de fonctionnement optimal, permettant de conserver les interactions vitales dont nous tirons par ailleurs parti (production de services écosystémiques).

Construire et aménager différemment passe par un changement de cap culturel, des innovations technologiques et des règles du jeu différentes pour les entreprises de ce secteur.

OBJECTIFS

Il s'agit de produire un guide de la construction complétant la démarche HQE d'un volet biodiversité, de façon à tenir compte de l'intégrité des écosystèmes et des services qu'ils produisent dans tout projet de construction. Il fait le lien avec les avancées en ingénierie écologique et en écologie appliquée. D'une manière plus globale, il appelle à une réorganisation de la filière vers la création d'infrastructures durables, du bâti lui-même jusqu'au échanges entre agents d'un même territoire. Cela suppose donc de :

- intégrer un volet développé *biodiversité* dans la démarche HQE (pour compléter les méthodes HQE bâtiment et HQE aménagement) ;
- évaluer les coûts de maintien et de restauration des écosystèmes imputables aux entreprises de la construction ;
- faire remonter les travaux de recherche en ingénierie écologique jusqu'aux entreprises ;
- anticiper des projets concrets.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- rédaction d'un référentiel HQE intégrant les enjeux de la biodiversité ;
- édition d'une plaquette présentant des exemples concrets de mise en œuvre de cette démarche HQE enrichie, en fonction de diverses situations ;
- chiffrage des coûts de changements de pratiques à court, moyen et long-terme.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Début des travaux au printemps 2011

FICHE ACTION N° 6.3 :

Améliorer la prise en compte de la nature dans la commande publique

PARTENAIRES

Pour réfléchir sur la prise en compte de la nature dans la loi MOP : MIQCP (mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques), FFP, AMF
Pour la révision du fascicule 35 ; UNEP, FNPHP.

COORDONNATEUR

Association française des Directeurs de jardins et d'Espaces Verts Publics et Union nationale des entrepreneurs du paysage

CONTEXTE

La loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite loi MOP, telle qu'elle existe aujourd'hui est mal adaptée à la profession des paysagistes concepteurs. Les missions décrites ne sont pas adaptées à leurs pratiques, par rapport en particulier aux exigences du développement durable qui supposent de prendre en compte dès la conception le lien entre économie, social et environnement. Malheureusement, le contexte réglementaire ne permet pas de sensibiliser suffisamment les concepteurs sur ces aspects du projet, car les missions contractuelles se limitent à la réception des ouvrages et ne responsabilisent pas les maîtres d'œuvres dans la gestion ultérieure.

Consécutivement à cette évolution indispensable, il convient de traduire concrètement ces objectifs dans la réalisation opérationnelle. Or, il apparaît clairement que le fascicule 35 du cahier des clauses techniques générales (CCTG) régissant les marchés publics de travaux n'est aujourd'hui plus adapté aux exigences de prise en compte des nouveaux objectifs de gestion sur les plans environnementaux. Les pratiques devront notamment intégrer les nouvelles demandes sociétales et économiques.

OBJECTIFS

Pour la loi MOP : La réflexion doit porter sur les critères de définition et d'évaluation des missions de conception paysagère et de leur rémunération. L'objectif de cette réflexion est de faire en sorte que les concepteurs prennent en compte les objectifs de gestion définis par les maîtres d'ouvrages.

Pour le Fascicule 35 : L'objectif est de réécrire le document afin d'intégrer les évolutions des techniques de gestion des espaces verts et naturels mises en œuvre aujourd'hui. Contractuellement, ce document doit permettre aux acteurs de la gestion de faire évoluer la commande publique vers une meilleure appropriation de la nature en ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour la loi MOP : Reformuler les objectifs des missions existantes et proposer des missions complémentaires afin d'atteindre les objectifs définis. Le travail pourra déboucher sur des propositions d'évolutions de la loi.

Pour le Fascicule 35 : Réécrire l'ensemble du document pour accompagner l'évolution des pratiques et les objectifs fixés par le plan Nature en ville.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Création du groupe de travail à l'automne 2010
- Formulation des premières propositions juin 2011

FICHE ACTION N°7.1 :

Développer les jardins partagés, les jardins familiaux et les jardins d'insertion avec les bailleurs sociaux

PARTENAIRES

Le MEDDTL-DHUP ; La Fédération des jardins familiaux et collectifs ; Le réseau national le « Jardin dans Tous Ses Etats » ; Les réseaux de jardins d'insertion et de Cocagne ; L'Association Nationale « Jardinot, le jardin des cheminots » avec le Groupe Immobilière des Chemins de Fer (ICF).

COORDONNATEUR

L'Union sociale pour l'habitat

CONTEXTE

Nous assistons à un renouveau des jardins partagés, des jardins familiaux et des jardins d'insertion dans le patrimoine locatif social. A la fois éléments végétaux et décoratifs, ces jardins sont facteurs d'insertion, de convivialité et d'entraide. Ils permettent notamment de maintenir en forme des personnes âgées (et donc de retarder l'âge de la dépendance), de dynamiser des parcours d'insertion professionnelle et de créer des lieux de convivialité et d'entraide.

OBJECTIFS

Aujourd'hui, les techniques et méthodes pour créer des jardins sont maîtrisées, et il s'agit d'augmenter significativement leur nombre sur l'ensemble du territoire. L'objectif de l'action est donc de développer, faire connaître et valoriser les exemples de bonnes pratiques, notamment environnementales, de retour à l'emploi ou simplement de convivialité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place d'un partenariat opérationnel avec :

la Fédération des jardins familiaux et collectifs ; le réseau national le « Jardin dans Tous Ses Etats » ; les réseaux de jardins d'insertion et de Cocagne ; « Jardinot », le jardin de cheminots.

Production d'un dossier documentaire et d'un vade-mecum pour la création de jardins, et appui méthodologique de terrain

Le vade-mecum précisera le « comment faire » aux bailleurs sociaux en s'appuyant sur des exemples d'opérations réalisées. L'appui méthodologique auprès des bailleurs qui voudront s'engager dans la création de jardins sera organisé dans le cadre du partenariat constitué.

Conduire une action de communication sur ce thème :

- Dossier publié dans les revues Habitat et Société et/ou Actualités Habitat.
- Monographies en ligne sur le site internet de l'Union sociale pour l'habitat et des fédérations ou réseaux de jardins et le site du MEDDTL.
- Actions de communication communes MEDDTL USH et visites sur site avec les associations de journalistes de l'habitat et de la ville (AJIBAT) et de l'information sociale (AJIS)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Mise en place du partenariat : fin d'année 2010.
- Publications : mars 2011
- Mise en ligne de monographies : mai 2011
- Visites de presse : juin 2011

FICHE ACTION N°7.2 :

Élaborer un indicateur d'accessibilité aux espaces verts

PARTENAIRES

Région Ile-de-France, Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV), Natureparif, Fédération nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), UNEP, Réseau Rural

COORDONNATEUR

IAU IdF

CONTEXTE

Les espaces verts constituent un support important de nature en ville. Même s'ils sont susceptibles de remplir bien d'autres fonctions que l'accueil du public (régulation climatique, prévention des risques naturels, préservation de la biodiversité...), leur accessibilité est un enjeu majeur des politiques publiques. Ainsi, la surface minimale de 10 m² d'espaces verts par habitant en ville, préconisée par la circulaire ministérielle du 8 février 1973 relative à la politique des espaces verts, demeure une référence – pas toujours atteinte – pour nombre d'agglomérations et de régions urbaines.

Au cours des dernières décennies, l'IAU-îdF a élaboré et suivi des indicateurs d'accessibilité aux espaces verts. La mise à jour récente de la base de données « espaces verts » de l'IAU-îdF est l'occasion de recalculer, mais aussi de réinterroger ces indicateurs, au regard des nouveaux enjeux (nouvelles expressions du besoin de nature, nouvelles pratiques sportives, nouvelles attentes en matière de desserte par les modes alternatifs à la voiture, ...).

OBJECTIF

Disposer d'un indicateur (ou d'un jeu cohérent d'indicateurs) opérationnel et partageable rendant compte de l'accessibilité aux espaces verts.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la base d'un panorama des enjeux actuels et des indicateurs existants en France et à l'étranger, un groupe de travail *ad-hoc* proposera un indicateur ou un jeu d'indicateur.

Il veillera notamment à bien articuler le travail sur les espaces verts :

- avec les travaux relatifs à l'accessibilité aux équipements (culture, santé, éducation) ;
- avec les travaux relatifs à l'accessibilité à la nature ;
- avec les travaux sur la végétation (indice de végétation, ...) ;
- entre espaces urbains et espaces périurbains ;
- entre Ile-de-France (pour laquelle on dispose de certaines données spécifiques : mode d'occupation du sol, base de données « espaces verts ») et autres agglomérations ou régions urbaines ;
- entre réponse aux besoins « universels » et réponse aux besoins « spécifiques » à certains groupes sociaux ou configurations urbaines.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Septembre 2010 : première réunion du groupe de travail ;
- Mars 2011 : rendu intermédiaire ;
- Juin 2011 : rendu final.

FICHE ACTION N° 8.1 :

Valoriser certains milieux urbains délaissés par la mise en place de prairies fleuries favorables aux pollinisateurs sauvages.

PARTENAIRES

Partenaires techniques et scientifiques : l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) ; l'entreprise Nova-Flore, grainetier spécialiste des jachères et prairies fleuries ; le MNHN ; des associations locales, et des collectivités locales relais.

Autres partenariats : conservatoires botaniques ; des entreprises citoyennes, gestionnaires d'espaces ou de travaux publics ; les Ecomaires.

COORDONNATEUR

Noé Conservation

CONTEXTE

Les papillons et les autres pollinisateurs sauvages, tout comme l'abeille domestique, sont aujourd'hui en déclin, à cause de la disparition des milieux naturels et de l'utilisation massive de pesticides. Agents assurant la reproduction des plantes, ou source de nourriture pour de nombreux autres animaux, les insectes pollinisateurs constituent pourtant des maillons essentiels de l'équilibre des milieux naturels, et des éléments clefs pour la fonctionnalité des écosystèmes. Sur le plan culturel et pour le grand public, ils font aussi partie de la « nature ordinaire », de la « nature de proximité », et la demande sociale pour la reconquête de cette diversité ordinaire et de ce patrimoine naturel est aujourd'hui très forte. Les prairies fleuries (mélanges de plantes mellifères semées) peuvent constituer des milieux particulièrement favorables aux pollinisateurs sauvages, et notamment aux papillons, en leur apportant une quantité de nourriture importante et en assurant leur survie.

OBJECTIFS

La préservation des pollinisateurs sauvages, et la constitution d'un réseau de milieux favorables. L'implantation des prairies fleuries de fleurs sauvages pour une revalorisation des milieux types friches industrielles, zones artificialisées, bords de route, parcs urbaines, etc.

La mise au point de techniques de gestion écologique de ces zones de refuges naturelles ou semées pour les pollinisateurs et la biodiversité (modes de fauches et d'entretien, zones de nidification,...).

La diffusion des connaissances concernant les prairies fleuries de fleurs sauvages et la préservation des pollinisateurs (outils pédagogiques, actions de sensibilisation, ...)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- réalisation d'un mélange de graines et la mise en place des prairies fleuries avec des collectivités pilotes, puis à plus large échelle ;
- création d'outils de communication et de sensibilisation pour le grand public ;
- création d'outils d'accompagnement techniques pour la mise en place des prairies fleuries, et une gestion favorable aux pollinisateurs sauvages (guide, fiches pratiques, ...) ;
- mise en place d'un protocole de suivi des papillons dans les prairies fleuries, afin de mettre en évidence l'impact de la mise en place des prairies sur les populations de papillons, et réflexion sur l'impact de l'implantation des prairies fleuries à large échelle spatiale (biodiversité animale et végétale, homogénéisation des paysages, ...) ;
- étude de faisabilité de mélanges régionaux ;

- organisation de rencontres / colloques sur les démarches mises en œuvre en France pour confrontation des problématiques et mutualisation des démarches.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Été 2010 :
 - o Poursuite de la phase de test avec les collectivités pilotes, bilan et retour sur expérience
 - o Finalisation des outils de communication et de sensibilisation
 - o Finalisation du guide technique d'accompagnement
- Automne 2010 :
 - o Campagne de lancement test sur les semis d'automne
 - o Diffusion des outils et mise en place des prairies
- Hivers 2010 :
 - o poursuite de la démarche, réflexion et étude de faisabilité des mélanges régionaux, filières, impacts potentiels
- Printemps-été 2011 : Développement des prairies, mise en place des pratiques de gestion favorables, déploiement du protocole de suivi « papillons ».
- Automne 2011 : Bilan et évaluation / proposition d'actions à plus large échelle.

FICHE ACTION N°8.2 :

Elaborer un guide méthodologique pour établir des plans de gestion des espaces de nature

PARTENAIRES

MEDDTL, RFF, RTE, un Conseil Général, DDT, AFDJEVP, conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF), ENVL, association des maires de France (AMF), association des communautés urbaines de France (ACUF), partenaires avec compétences en accessibilité et sociologie.

COORDONNATEUR

Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France

CONTEXTE

Dans le cadre de la constitution d'une trame verte et bleue assurant des continuités écologiques en milieu urbain, l'action considérée se focalisera sur la partie « trame verte ».

Plusieurs typologies d'espaces peuvent être intégrées :

- les éléments de biodiversité en milieu anthropique urbain,
- les espaces perméables et plantés en site urbain dense,
- les espaces ouverts (au sens de non urbanisés et non imperméabilisés) du tissu urbain diffus,
- les espaces agricoles, forestier, d'intérêt écologique ou paysager sous influence urbaine.

Ces espaces peuvent être publics ou privés, délaissés ou au contraire très entretenus, avec tous les intermédiaires envisageables.

Sont ainsi inclus notamment :

- les espaces verts urbains publics
- les espaces verts privés
- les friches industrielles
- les zones de déprise agricole
- les espaces d'accompagnement d'infrastructures et de réseaux
- les bords de cours d'eau ou de plans d'eau
- les espaces naturels sous influence urbaine
- les espaces agricoles

Leur pérennité dépend de la gestion qui sera mise en œuvre sur ces espaces.

OBJECTIFS

- identifier les expériences et outils existants et en faire la synthèse ;
- disposer d'un guide méthodologique à destination des propriétaires et gestionnaires d'espaces de nature, pour mettre en place des plans de gestion ;
- favoriser la constitution d'un maillage « vert » dans les zones sous influence urbaine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le périmètre de la démarche présente devrait exclure les espaces suivants :

- les espaces de statut privé, de façon générale, même si le guide doit pouvoir y être utilisé dans certains cas
- les espaces agricoles

Le guide devra développer plusieurs entrées en fonction de paramètres tels que la taille et/ou la forme des espaces, les facteurs urbains (fréquentation, enclavement...), leur intérêt écologique, paysager, social, leur fragilité, la nature de leur environnement immédiat, leur rôle éventuel pour la protection contre les risques naturels, etc.

Le guide produit devrait aboutir à une typologie d'espaces et à une trame de plan gestion associée.

- Il s'appuiera notamment sur une synthèse de la bibliographie et des expériences existantes.
- Il abordera l'aspect concertation et sensibilisation du public et des usagers.
- Il pourra apporter une réflexion à différentes échelles, pour appréhender le maillage des espaces de nature et leur gestion coordonnée.

Les étapes :

- confirmation du périmètre de l'action
- définition de la forme et de la structure du guide
- synthèse bibliographique
- rédaction du document

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Phase préparatoire de l'étude, constitution du groupe de travail	4 ^{ème} trimestre 2010
1 ^{ère} réunion du groupe de travail des partenaires	1 ^{er} trimestre 2011
2 réunions intermédiaires	courant 2011
Document finalisé, réunion de validation finale	3 ^{ème} trimestre 2012

FICHE ACTION N° 8.3 :

Promouvoir l'utilisation du référentiel sur la gestion écologique des espaces verts

PARTENAIRES

AFDJEVP, AITF, ATTF, UNEP, CNFPT, AMGVF, AMF, ECOMAIRES.

COORDONNATEUR

Plante & Cité

CONTEXTE

Les pratiques de gestion des espaces verts, par les collectivités territoriales et les entreprises du paysage, évoluent progressivement dans une optique de gestion durable, respectueuse des équilibres écologiques. Ces évolutions demandent un accompagnement technique mais aussi une communication forte pour une bonne compréhension du public.

En réponse à ces deux derniers constats, un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts au public, en vue d'une labellisation, est en construction. Ce projet, initié fin 2009 par plusieurs grandes villes françaises et qui rassemble 15 partenaires, est coordonné et piloté par Plante & Cité.

Certains de ces espaces gérés écologiquement, voire labellisés, seront confiés à des entreprises, via des marchés d'entretien. Afin d'assurer une cohérence de gestion entre les services et les entreprises, il est indispensable que les CCTP formulés par les maîtres d'ouvrage soient suffisamment précis et bien formulés. Par ailleurs des exemples de partenariats « villes/entreprises » via des chartes se mettent en place sur le territoire et demandent à se développer.

OBJECTIFS

Dans ce contexte, il paraît indispensable de :

- rédiger des CCTP adaptés aux exigences de la gestion écologique ;
- favoriser la cohérence des pratiques SEV (Services Espaces Verts)/entreprises.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- action 1 : Production un référentiel de gestion écologique des jardins et espaces verts publics.
- Action 2 : Diffusion gratuite du référentiel.
- Action 3 : Rédaction des prescriptions techniques par un groupe de travail et préparation des formations des agents des collectivités territoriales et des entreprises aux exigences du référentiel de gestion écologique.
- Action 4 : Diffusion d'une méthodologie pour la construction de chartes de chantier de gestion des espaces verts dans une perspective de développement durable.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Action 1 : 2010/2011
- Action 2 : 2011 et suivantes
- Action 3 : 2011
- Action 4 : 2010 (Mise en ligne des résultats de l'étude conduite par Plante & Cité en 2009)

FICHE ACTION N° 8.4

Faire évoluer le cahier des charges « Villes et Villages Fleuris » pour qu'il prenne en compte la biodiversité

PARTENAIRES

FNCAUE ; AFDJEVP ; Plante & Cité ; Rn2d ; FNCRT ; MEDDTL ; NATUREPARIF ; FPNR ; Associations d'élus comme interlocuteurs (AMF, ADF, ARF...)

COORDONNATEUR

Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

CONTEXTE

Le label « Villes et Villages Fleuris » vient de fêter en 2009 ses 50 ans d'existence. Il fédère près de 12 000 communes qui s'inscrivent chaque année dans la démarche de labellisation. Si les critères d'appréciation ont su évoluer et intégrer des éléments relatifs aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires, le label a besoin aujourd'hui de se positionner et d'affirmer ses engagements au service du développement durable.

OBJECTIFS

L'objectif du CNVVF est de faire évoluer l'outil d'évaluation qui est utilisé par les membres du jury, environ 2 500 répartis aux échelles cantonales, départementales, régionales et national. Il s'agit de mettre en place une méthode au service de l'évaluation des politiques territoriales et qui puisse également devenir un support de sensibilisation et d'accompagnement des stratégies locales. Prenant principalement en compte des notions relatives au végétal et au paysage dans l'aménagement urbain, ce nouvel outil redéfinirait les critères actuels pour les intégrer à une démarche méthodologique de valorisation de la nature dans les projets d'aménagement et de gestion des communes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ce travail a été amorcé par une publication coordonnée par le CNVVF, la FNCAUE, le CERTU et le MEDDTL intitulée « Aménager avec le végétal, vers des espaces verts durables ». Cet ouvrage sera diffusé en octobre 2010. L'action consiste à le traduire en un outil pratique de diagnostic sur la base d'une méthode objective d'évaluation. Cette méthode doit permettre d'accompagner les élus dans la mise en œuvre de leur stratégie d'intervention au regard du contexte de leur territoire. Sa réalisation se ferait sur la base d'une concertation avec le réseau d'animateurs locaux chargés du label dans les départements et les régions et en collaboration avec les partenaires de l'action.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Rédaction d'une première version par un groupe de travail à constituer : Octobre 2010 à janvier 2011
- Envoi au réseau pour avis et validation finale : Février à avril 2011
- Mise en œuvre par les membres des jurys : Été 2011

FICHE ACTION N° 9.1 :

Faire un état des lieux sur les pratiques de restauration des sols

PARTENAIRES

GISFI Nancy; Plante & Cité ; Réseau Urbasol (INSU-CNRS) en cours de constitution, (INRA-INPL-GISFI; SUITMA, groupe de travail international sur les sols urbains de l'International Union of Soil Sciences; Ademe ; Sol Paysage.

COORDONNATEURS

Plante & Cité, INRA de Nancy et GISFI – Groupement d'intérêt scientifique sur les friches industrielles

CONTEXTE

L'urbanisation est l'un des facteurs majeurs, et reconnus par les pouvoirs publics (projet de Directive cadre « sol ») de dégradation des sols. Les sols sont une ressource et un patrimoine précieux et fragile, supports et producteurs de services écologiques. Longtemps ignorés dans leur dimension écologique, les sols urbains peuvent être très altérés, demandant ainsi des travaux de restauration à haute valeur scientifique et technologique. Nombre de travaux sont engagés dans ce domaine.

Face à la possibilité de prévenir ce risque, ou au contraire une fois la dégradation constatée avec la responsabilité de la gérer, quelles sont aujourd'hui les connaissances, pratiques, boîtes à outil méthodologiques existants ?

OBJECTIFS

Etablir un état des lieux des connaissances, pratiques et méthodologie d'action sur la restauration des sols urbains (connaissance initiale et retours d'expériences).

DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir des organismes nationaux et internationaux de réseaux sur les sols urbains (Urbasol, Suitma, INRA-GISFI Nancy, Plante & Cité) et des professionnels (adhérents de Plante & Cité, etc.), il sera question d'établir un état des lieux des pratiques et connaissances. La structuration de cet état des lieux intègre plusieurs axes et échelles, le travail suivra les phases suivantes:

- phase 1 : Etablir les typologies d'état de dégradation des sols et des fonctions perdues (érosion, compaction, pollutions, etc.) ;
- phase 2 : Porter l'état des lieux sur le domaine de la recherche, des pratiques professionnelles, procédés industriels, savoirs traditionnels, etc. ;
- phase 3 : Etablir les limites d'intervention et d'opérationnalité en restauration des sols selon les typologies définies : acquis et lacunes en termes de connaissances, de solutions techniques en cours de recherche, des solutions techniques opérationnelles ;
- phase 4 : Mettre en exergue aussi bien les leviers d'actions d'ordre préventif (méthodologie, clauses à insérer dans schémas d'aménagement), que curatif (procédés de restauration des sols).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

A définir

FICHE ACTION N° 10.1 :

Elaborer un référentiel sur l'intégration de l'eau dans un projet d'aménagement urbain durable

PARTENAIRES

MEDDTL (DHUP/DEB, Certu, CETE); INSA de Lyon, ONEMA, Collectivités territoriales, Aménageurs publics et privés ; Opérateurs de services urbains, Agences de l'eau, Ingénierie (eau, écologie, etc.) ; entreprises, UNEP, FFP.

COORDONNATEUR

MEDDTL / Certu

CONTEXTE

En l'espace de cent cinquante ans, les ingénieurs, s'ils ont assaini la ville, ont également imperméabilisé les sols urbains, remblayé les zones humides, canalisé les cours d'eau. De nouveaux éléments concourent à renouveler le regard porté sur l'eau en ville et favorisent sa réintégration : la restauration d'un bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques, l'adaptation au changement climatique, la (re)découverte des ressources urbaines (eaux de pluie), la demande sociale de nature en ville, etc. Aussi, des changements de pratiques pour une gestion intégrée de l'eau dans l'aménagement ont été déjà engagées (écoconstruction, écoquartiers). Elles sont susceptibles d'ouvrir à une gestion globale et transversale de l'eau, dont la gestion « alternative » des eaux pluviales et la remise en surface de l'eau dans la ville ont été les premières manifestations les plus visibles. Cependant, l'intégration de l'eau dans les projets d'aménagement s'avère complexe : développement des services « de base » et des services « associés » à l'eau, mixité fonctionnelle des espaces, multiplicité des acteurs, articulation des gestions technique et urbaine, prévention et gestion des risques liés à l'eau, imbrication des échelles spatiales et temporelle, etc.

OBJECTIFS

Il s'agit d'élaborer un référentiel pour l'intégration de l'eau dans un projet d'aménagement urbain durable :

- à destination première des aménageurs publics et privés et de leurs opérateurs,
- dans une démarche projet favorisant le questionnement, l'expérimentation et l'apprentissage (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'usages),
- abordant les différentes composantes du cycle local de l'eau, les dimensions environnementales, sociales et économiques, et aidant à la priorisation des fonctions et usages de l'eau selon les contextes territoriaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **phase 1 : rédaction d'une note de synthèse sur les pratiques actuelles et les enjeux de gestion intégrée de l'eau dans les projets d'aménagement urbain.** Les travaux en cours seront valorisés (notamment l'analyse des pratiques, innovations et questions soulevées par les dossiers soumis à l'appel à projet écoquartiers ; travaux des partenaires ; des expériences étrangères).
- **phase 2 : construction des problématiques et questionnements soulevés par l'intégration de l'eau dans les projets d'aménagement.** Identification et structuration des différentes natures de problématiques d'intégration de l'eau rencontrées (environnementales, sociales, économiques), tant du point de vue technique

qu'organisationnel, les leviers mobilisés pour y répondre, les résultats escomptés et effectivement obtenus, les adaptations apportées, etc.

- **phase 3 : développement du référentiel.** Le développement du référentiel eau (en lien avec le référentiel EcoQuartier) conduira à proposer un ensemble de principes, méthodes, outils pour des approches stratégiques d'intégration de l'eau dans les aménagements, adaptées au projet d'aménagement et au contexte territorial (géographie, services urbains, etc.). Il pourra s'appuyer sur des fiches d'expériences, et être associé par la suite à une valise pédagogique pour favoriser la diffusion.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Phase 1	Premier trimestre 2011	Livrable : Note de synthèse sur les pratiques
Phase 2	Deuxième semestre 2011	Livrable : Note Problématiques - réponses
Phase 3	Année 2012	Livrable : Référentiel pour l'intégration de l'eau dans les projets

FICHE ACTION N° 10.2 :

Développer un éco campus démonstrateur autour du thème de l'eau sur le site de LyonTech à Villeurbanne - la Doua

PARTENAIRES

- Partenaires Universitaires : Le porteur du projet est le PRES de Lyon qui regroupe l'ensemble des Universités et des Grandes écoles de Lyon. Sur le plan recherche les acteurs sont déjà organisés autour de l'OTHU (Observatoire de terrain en Hydrologie Urbaine), et de la ZABR (Zone Atelier Basin du Rhône) qui regroupent la plupart des équipes de recherche lyonnaise travaillant sur la thématique de l'eau.
- Partenaires Collectivités locales et institutionnels : La Direction de l'Eau de la Communauté Urbaine de Lyon a fait du projet écocampus Lyontech l'une de ses priorités. Le projet est également soutenu par la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.
- Partenaires économiques : Les principaux partenaires économiques associés au projet sont les deux grands groupes industriels français du domaine de l'eau (Suez-Environnement et VEOLIA) ; les membres du Pôle de compétitivité Axelera, et en particulier ceux de l'écosystème « eau-air-sol-agri-agro » ; les membres de l'APPEL (Association Pour la Promotion des Eco-entreprises Lyonnaises et les membres de l'association INDURA pour la construction durable.
- Partenaires associatifs : Le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) assure depuis 25 ans un rôle d'animation et de valorisation des résultats. Un partenariat sera également recherché auprès des associations de défense de la nature (FRAPNA) pour développer l'information auprès du grand public.

COORDONNATEUR

Université de Lyon

CONTEXTE

Le PRES de Lyon a décidé de faire du campus Lyontech de la Doua un écocampus. Un écocampus c'est d'abord un écoquartier, et la première originalité de cet écoquartier par rapport à la multitude de projets qui se développent en France est qu'il s'agit ici d'un écoquartier qui doit être reconstruit sur lui-même. Les technologies à développer et à mettre en œuvre dans un cadre de réhabilitation sont tout à fait différentes de celles utilisables dans un écoquartier neuf. Les enjeux sont également beaucoup plus forts car il y a beaucoup plus de quartiers à réhabiliter que de quartiers neufs à construire.

La seconde originalité, encore plus forte, est que cet écoquartier est un campus. C'est-à-dire que les personnes qui le fréquentent sont majoritairement des étudiants, des enseignants et des chercheurs. L'idée centrale de ce projet d'écocampus, consiste donc à faire des objets construits et réhabilités des objets de démonstration, de formation et de recherche.

OBJECTIFS

Trois objectifs principaux sont visés :

- mieux former tous les étudiants aux principes et aux outils du développement durable et contribuer ainsi de façon efficace à la diffusion des idées ;
- construire une véritable vitrine des écotecnologies permettant de réduire le temps de l'innovation et favoriser ainsi le développement économique et la croissance verte ;
- développer la lisibilité et l'attractivité de l'Université de Lyon en l'identifiant à un projet innovant et original.

Le thème emblématique choisi pour « l'écocampus Lyontech La Doua » est la gestion durable de l'eau en ville. Ce thème se justifie par la présence extrêmement forte de l'eau sur le territoire : eau naturelle, celle du Rhône dans le parc de la Feyssine, ou celle de la nappe phréatique sous le sol du campus, mais aussi eau « urbanisée » par la proximité de la principale zone de captage d'eau potable de Lyon ou par celle de la station d'épuration de la Feyssine. Il se justifie enfin par l'importance et la qualité des équipes de recherche travaillant sur ce sujet sur le campus de la Doua et par la capacité que ces équipes ont eu de s'organiser entre elles, autour de la zone atelier bassin du Rhône (ZABR) ou de la Fédération de recherche OTHU, et de s'organiser avec les opérateurs publics ou privés que sont la Communauté urbaine de Lyon, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et les grands groupes industriels.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action est prévue à deux niveaux.

- Tout d'abord, il s'agit d'aménager la totalité du campus de la Doua en accordant une place forte à la thématique de la gestion durable de l'eau : organisation de trames vertes et bleues, récupération et valorisation des eaux pluviales, utilisation de technologies innovantes et naturelles de gestion de l'eau, ... Cet aménagement sera complété par une instrumentation scientifique complète permettant de suivre les effets de la réhabilitation du campus en mesurant, sur la durée, des paramètres représentatifs de sa « durabilité » : évolution de la qualité du sol, de l'air, de la nappe, des flux d'eau et de polluants rejetés, de la biodiversité, du microclimat, etc. ; Au-delà des conséquences environnementales, un suivi socio-économique complet est également prévu : modalités d'adaptation des comportements aux nouveaux objets ou aux nouvelles pratiques de gestion (aussi bien pour les utilisateurs que pour les acteurs (entreprises, gestionnaires, ...)) ; effets sur le bien-être et sur la santé ; évaluation des impacts économiques ;...
- Le deuxième niveau sera constitué par la mise en place d'une quarantaine d'expérimentations de technologies ou de pratiques de gestion innovantes, ainsi que leur suivi scientifique sur une durée longue (de l'ordre de la dizaine d'années au moins) pour tenir compte des effets du vieillissement, de la maintenance, etc..

Les objectifs de cette partie sont de deux natures :

- qualifier et quantifier les performances réelles des technologies étudiées sur la durée et contribuer à les améliorer ;
- favoriser leur diffusion en construisant une vitrine de technologies en vraie grandeur, faisant l'objet d'un suivi scientifique indépendant, utilisés par les étudiants dans leur vie quotidienne, mais aussi pour leur formation.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

De premières réalisations pilotes sont en cours de mise en place pour tester la pertinence du concept (par exemple un parking en béton poreux autoplaçant réalisé par la société Lafarge et suivi sur le plan scientifique par le LGCIE). Si l'équipement d'excellence est retenu, l'instrumentation scientifique du campus devrait se déployer au cours de l'année 2011.

Les réalisations pourraient se mettre en place de façon progressive au cours des 2 à 5 ans à venir selon l'articulation avec les opérations financées dans le plan campus. La mise en place complète de même que l'utilisation à plein régime du dispositif devrait être effective en 2015.

FICHE ACTION N° 10.3 :

Appel à projets de valorisation des zones humides en milieu urbanisé

PARTENAIRES

MEDDTL, Collectivités locales, EPTB, CAUE.

COORDONNATEUR

MEDDTL

CONTEXTE

L'aménagement urbain et les infrastructures associées sont une des causes principales de disparition des zones humides, entraînant la réduction de leur surface, leur fragmentation, leur assèchement, leur pollution, etc. Si un ralentissement de leur régression est observé depuis les années 1990, la pression exercée par le développement urbain sur ces milieux remarquables tend cependant à s'accroître, notamment dans les espaces littoraux. Cette action s'inscrit également dans le plan national d'action en faveur des zones humides de février 2010.

OBJECTIFS

Les enjeux de leur préservation et de leur valorisation en milieu urbanisé sont multiples, mais insuffisamment connus et pris en compte : valeur patrimoniale, participation à la préservation et restauration de la biodiversité, protection de la ressource en eau, gestion des inondations, activités économiques (maraîchage de proximité), sociales, culturelles, etc. Il s'agit ainsi de mieux faire connaître auprès des acteurs de l'aménagement les services qu'elles rendent, par la valorisation d'expériences de gestion intégrée des zones humides dans différents contextes d'urbanisation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. (Mise au point de la démarche et rédaction des documents) ; **Préparation de l'appel à projet** : Tant la démarche que les documents de l'appel à projet s'inspireront de l'expérience acquise lors de l'appel à projet « EcoQuartiers » Cette étape de définition et de montage du projet devrait durer 6 mois.
2. **Lancement de l'appel à projet, puis collecte et analyse des projets proposés.** Une trentaine d'expériences sera sélectionnée et analysées. Elles s'attacheront à valoriser différentes fonctions typiquement urbaines des zones humides : protection des ressources en eau et gestion des inondations, épuration, réservoir de biodiversité, maraîchage de proximité, activités de loisirs, etc. et présenter également les différentes problématiques du sujet comme par exemple :
 - a. les zones humides en milieu urbain
 - b. les zones humides et l'urbanisation en milieu rural
 - c. les zones humides et les infrastructures liées à l'urbanisation
 - d. les zones humides littorales et les aménagementsL'analyse portera par exemple sur les points suivants : conditions de mise en œuvre et de gestion, clés de réussite, difficultés, points de vigilance, etc.

Rédaction et diffusion de trois recueils d'expériences et organisation d'un colloque de restitution et de remise de prix : Diffuser auprès des réseaux professionnels des acteurs publics et privés de l'urbanisme et de l'aménagement (groupes de travail thématiques, clubs

métiers, rencontres, articles dans la presse professionnelle, etc.). Le colloque permettra de remettre des prix aux lauréats et de communiquer autour du sujet.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Phases	période	Livrable
Phase 1	D'octobre 2010 à avril 2011	Mise au point de la démarche et des docs d'appel à projets
Phase 2	D'avril 2011 à sept. 2011	Lancement de l'appel à projet et analyse des projets
Phase 3	D'octobre 2011 à janvier 2012	Rédaction du recueil d'expériences et organisation d'un colloque

FICHE ACTION N° 11.1 :

Recenser et promouvoir les outils en faveur d'un aménagement du territoire intégrant la « nature en ville », notamment les espaces agricoles et forestiers

PARTENAIRES

MEDDTL /MAAPRAT /IAU- Idf /Atelier parisien d'urbanisme /Un Conseil général (Seine-et-Marne ?) /Fédération nationale des CAUE / Métropolis /ACUF/Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres /Association nationale des élus de la montagne (ANEM) /Un universitaire (spécialisé en sociologie urbaine, ethnologie urbaine ou paysage urbain) / Le Triangle Vert, Terres en Villes.

COORDONNATEUR

Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France (AEV)

CONTEXTE

L'oxymore de l'expression « la nature en ville » sera compris ici sous les facettes suivantes:

- les éléments de biodiversité en milieu anthropique urbain,
- les espaces perméables et plantés en site urbain dense,
- les espaces ouverts (au sens de non urbanisés et non imperméabilisés) du tissu urbain diffus,
- les espaces agricoles, forestier, d'intérêt écologique ou paysager sous influence urbaine,
- les repères naturels fondamentaux (les saisons, le ciel nocturne, etc.).

Cette « nature en ville » exerce un rôle multifonctionnel (biodiversité, régulation du climat urbain, atténuation des conséquences des intempéries et des risques naturels, traitement de pollutions de l'air et de l'eau, qualité du cadre de vie, etc.).

Sa préservation, sa valorisation et sa diversification sont donc des enjeux fondamentaux de l'équilibre du système urbain, de la maîtrise spatiale du tissu urbanisé et de l'acceptabilité de la ville par les citoyens.

Des outils appropriés sont nécessaires non seulement comme catalyseurs de l'intégration de la « nature » dans les séquences de vie de l'organisme complexe qu'est la ville, mais aussi comme garde-fous pour ses divers acteurs et ses habitants.

OBJECTIFS

- identifier les outils - réglementaires, fiscaux, contractuels, pédagogiques, les structures (institutionnelles ou autres) - permettant de qualifier et de préserver la « nature en ville » ;
- contribuer à la maîtrise de l'étalement urbain en veillant à la lisibilité des fronts urbains et à l'équilibre espace ouvert/espace urbain ;
- enrayer le mitage des espaces périurbains ;
- contribuer au développement de l'*intensité urbaine* (doser la densité et nuancer le systématisme du principe de « reconstruire la ville sur la ville ») ;
- contribuer à la mise en valeur et à une fonctionnalité plus robuste de la nature en ville.

Produire un document de 15 pages rédigées + annexes (à dominante technique, qui sera publié via le site internet de l'AEV) et un quatre pages (A4) imprimé en couleurs, extrapolé du premier document (permettant de diffuser l'essentiel de la réflexion, de façon plus accessible).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il importe d'éviter de produire un catalogue des outils de l'urbanisme mobilisables pour la nature, mais d'apporter un regard ravivé et aigu (en s'autorisant à renoncer à un traitement exhaustif et égal au profit d'une analyse différenciée, relativisant la portée et l'efficacité des outils).

Les outils seront examinés de façon croisée sous les angles temporels (volatil/temporaire/pérenne/réversible), spatiaux (les divers aspects de la situation générale / trois situations particulières : aire des métropoles urbaines, littoral, montagne) et de niveau de compétence (communal, intercommunal, départemental, régional, national, européen, mondial). Quelques outils seront plus détaillés en raison soit de leur caractère exemplaire, soit parce qu'ils sont méconnus ou sous employés.

Insister sur la mise en application (la théorie ou le potentiel des outils ne suffisent pas).

Illustrer par quelques exemples judicieux de mise en œuvre effective de ces outils.

Quelques pistes de propositions (évolutions souhaitables juridiques, fiscales et des compétences institutionnelles) seront formulées.

Le document final pourra être illustré (dessins, photographies, graphiques, tableaux, etc.)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Phase préparatoire de l'étude	à partir de novembre 2010
Première réunion du groupe de travail des partenaires (affiner le contenu, identifier de bons exemples, valider le calendrier, etc.)	début décembre 2010
Premier jet rédigé	février 2011
Deuxième réunion du groupe de travail des partenaires	début mars 2011
Contenu rédigé du 15 pages	fin mars 2011
Document principal finalisé (avec éventuelles illustrations, annexes, etc.)	mi avril 2011
Contenu rédigé du 4 pages	fin avril 2011
Maquettage et impression papier du 4 pages	mai 2011
Préparation d'une présentation publique (colloque) en trois parties	
Rendant compte des trois études	juin à octobre 2011
Journée de colloque sur invitation du président de l'AEV	automne 2011

FICHE ACTION N° 11.2 :

Elaboration d'un guide « Les agriculteurs, acteurs de la nature en ville »

PARTENAIRES

FNAU, AURAN à Nantes, IAU en Ile de France, MEDDTL, AdCF ; APCA, AEV ; UMR Pacte Grenoble, UMR Ladyss Paris, AgroCampus Ouest ; Réseau Rural

COORDONNATEUR

Terres en Villes

CONTEXTE

Autrefois perçus comme de simples gestionnaires de réserves foncières à l'urbanisation, les agriculteurs sont aujourd'hui de plus en plus pressentis par les citoyens, les planificateurs et les décideurs comme interlocuteurs de la ville et de sa métropolisation. Les demandes sociétales liées à la nature en ville favorisent cette évolution tout en questionnant, parfois vigoureusement, les agriculteurs sur leurs savoir-faire et leurs pratiques. Dans le même temps, le monde agricole urbain et périurbain se reconnaît difficilement dans la représentation qu'ont beaucoup de citoyens de leur activité et de leur métier.

En cette période de crise du revenu agricole, le risque est grand que ne se creuse le fossé entre agriculture désirée et agriculture réelle, entre agriculture du quotidien et nature en ville, à moins de s'attacher à créer les outils nécessaires au dialogue et à favoriser une mise en mouvement et mise en oeuvre partagées.

OBJECTIFS

Le guide a pour objectif de sensibiliser les collectivités territoriales, les urbanistes et aménageurs, les organismes et responsables agricoles, le monde associatif ainsi que les services déconcentrés de l'Etat, aux rôles que joue et pourrait jouer l'agriculture pour la nature en ville ainsi qu'aux actions ou démarches pouvant être mises en oeuvre dans les agglomérations et métropoles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de rendre le guide le plus opérationnel et opportun possible, il est proposé de construire le guide en reprenant les axes du plan « nature en ville ». Il combinerait apports de connaissances, mise en valeur d'expériences et de bonnes pratiques et préconisations opérationnelles. L'action comprendrait donc quatre phases :

- réaliser l'état de l'art sur les liens agriculture et nature en ville (séminaire) ;
- identifier les bonnes pratiques mises en oeuvre dans les agglomérations et métropoles françaises et les mettre en débat (enquêtes et séminaire) ;
- rédiger une première version du guide (ateliers d'écriture) ;
- tester le guide et ses préconisations auprès des acteurs d'une agglomération test avant de diffuser le guide et ses préconisations dans sa version définitive (forum et présentations).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Année 1 : Réaliser l'état de l'art sur les liens agriculture et nature en Ville et identifier les bonnes pratiques mises en oeuvre dans les agglomérations et métropoles françaises et les mettre en débat

- Année 2 : Rédiger une première version du guide en déclinant les axes du plan nature en Ville et tester le guide et ses préconisations auprès des acteurs d'une agglomération test avant de présenter et diffuser le guide et ses préconisations dans sa version définitive.

FICHE ACTION N° 11.3 :

Expérimenter la mise en place de filières alimentaires de proximité

PARTENAIRES

Les principaux partenaires seront la FNAU, le MAAPRAT, l'APCA et l'UMR Pacte Grenoble. Seront également associés l'INRA, le monde de la consommation et celui du commerce (ACFCI, CCI, APCM) ainsi que, bien évidemment, les intercommunalités et chambres d'agriculture membres de Terres en Villes et quelques métropoles européennes partenaires.

COORDONNATEUR

Terres en Villes

CONTEXTE

La question alimentaire est un enjeu majeur de la ville durable et de sa métropolisation. Les flux de circulation des produits alimentaires ont un fort impact sur le changement climatique. Mais l'alimentation joue également un rôle important dans le renouvellement des formes urbaines, le développement économique et la valorisation des ressources territoriales, la santé publique, l'équité sociale ou encore la protection de la trame verte et bleue et l'identité paysagère et culturelle de la ville. L'émergence récente de nouveaux acteurs et de nouvelles approches dans le champ des pratiques alimentaires urbaines (cf. AMAP, jardins nourriciers, kilomètre zéro et autres locavores), le renouvellement des formes de commerce mais aussi l'évolution des modes de production et de transformation des produits agricoles périurbains et la prise en compte de cette question par les politiques urbaines, interrogent les nouvelles manières d'habiter, de commercer et de se nourrir en ville. Au-delà du questionnement posé du point de vue de l'offre agricole en circuits courts, notamment dans le cadre des travaux du réseau rural co-pilotés par le MAAPRAT et la DATAR, il s'agit d'interroger une autre relation à l'agriculture de proximité, et en quoi elle peut générer de nouvelles formes de nature en ville.

OBJECTIFS

Il s'agit de concevoir et promouvoir une stratégie alimentaire de la ville valorisant la proximité, génératrice de nouvelles formes de nature en ville. Cela suppose de décroisonner les approches et les acteurs afin de favoriser par l'expérimentation des démarches métropolitaines valorisant les ressources urbaines et périurbaines.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Construire un état de l'art partagé et l'interroger (porter à connaissance notamment des travaux du réseau rural français, recensement croisé, mise au débat lors d'un séminaire)
2. Identifier les bonnes pratiques et dégager les grandes tendances (enquêtes FNAU/Terres en Villes, focus français et européen, séminaire dégageant les grandes tendances)
3. Construire une démarche opérationnelle (ateliers pluridisciplinaires et multi acteurs)
4. Développer des démarches expérimentales in situ
5. Diffuser la démarche (Forum, diffusion intra réseaux)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année 2011 : Construire l'état de l'art et l'interroger ; identifier et analyser les bonnes pratiques pour dégager les grandes tendances.

Année 2012 : Construire une démarche opérationnelle
Diffuser la démarche pour favoriser les expérimentations

FICHE ACTION N° 12.1 :

Poursuivre, valoriser et diffuser les résultats des programmes de recherche qui examinent le rapport entre nature, ville, et perception des habitants.

PARTENAIRES

CNRS Ladyss - master EPMS (Environnement, Paysages, Milieux et Sociétés) et Pôle Image de Université Paris 7 - ODBU, Plante et Cité – APUR- Villes volontaires, MNHN / CNRS Éco-Anthropologie et Ethnobiologie - Master2 EDTS (Environnement, développement, territoires et sociétés)

COORDONNATEUR

CNRS Ladyss – MNHN/CNRS Ecoanthropologie

CONTEXTE

Alors que le développement de notre pays repose culturellement sur une maîtrise de la nature, traduite par l'idée que les villes sont en opposition à la « nature », la nature en ville remet en question cette opposition. La perception de la nature acceptable dans le cadre de vie de populations, demandeuses de nature mais coupées d'elle, reste largement à étudier afin de mieux comprendre le jeu des demandes, des tolérances et des rejets de la nature en ville, et de proposer de nouveaux modèles d'aménagement « naturel » de la ville.

OBJECTIFS

D'une façon générale, la communauté scientifique et les collectivités territoriales, qui réalisent des expériences, notamment de génie écologique, doivent s'enrichir mutuellement. Cet enrichissement réciproque doit en particulier répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, qui doivent entrer en résonance avec des demandes sociales de nature qu'il reste à mieux appréhender. Or cette résonance n'a rien d'évident. Il n'est pas évident aujourd'hui d'associer la revendication grandissante des habitants pour une plus grande attention à la « nature » avec le souci croissant des scientifiques et des politiques pour la préservation de la biodiversité. L'assimilation trop fréquemment faite entre nature et biodiversité est à travailler afin de révéler sa portée et l'intérêt stratégique dans la définition du « Plan national restaurer la nature dans la ville ». D'un point de vue écologique, il convient de mieux cerner les "structures de biodiversité" (habitats, espèces, cortèges, populations...) qui existent ou qu'il est possible de créer ou favoriser en ville. Corrélativement, il importe de cerner les fonctions ou les représentations sociales qui sont associées à ces structures. Ce n'est qu'au prix de la réalisation de cette articulation que la « demande de nature » pourra trouver satisfaction et la préservation de la biodiversité pourra être assurée. De plus, toutes les espèces n'inspirent pas la même appréciation positive ou ne présentent pas la même visibilité pour les habitants et les praticiens que sont les jardiniers individuels et les gestionnaires. Par exemple, entre le coquelicot et les Poacées annuelles (graminées), entre l'abeille ou le hérisson et l'araignée... Toutes ces espèces présentes en ville n'ont pas la même signification pour le fonctionnement de l'écosystème urbain ni pour leur contribution à ce que les habitants perçoivent de la nature en ville.

La question de la perception de la nature par les habitants est donc essentielle et doit nécessairement accompagner l'étude écologique. Les processus de décision autour d'un tel sujet, qui touche directement au cadre de vie, sont également très importants et ils appellent une réflexion prudente, impliquant les habitants. Les questions évoquées précédemment sont encore largement inexplorées par la recherche scientifique et doivent être étudiées rapidement pour accompagner l'élan qui s'est récemment renforcé en faveur de la nature en ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Production de document de valorisation des résultats de recherches finies, en cours, à lancer :** L'action doit permettre de poursuivre, valoriser et diffuser les résultats des programmes de recherche pour examiner le rapport nature, ville et perception des habitants et les pratiques qui en découlent. Afin de répondre aux objectifs précédemment cités, il importe de structurer cette action autour de la prise en compte continue du risque de confusion sémantique et cognitif entre les catégories de « nature » et celle de « biodiversité ». Cette action sera menée à partir de la mise en perspective des différents résultats de recherche concernant les perceptions et représentations de la nature en ville. Ces travaux doivent être couplés avec de nouvelles recherches portant sur la place de la biodiversité en ville. Il importe d'autre part de mettre en place un outil de transfert des connaissances à double sens entre la communauté scientifique et les collectivités territoriales.
- **Monter et valoriser les passerelles entre équipes de recherche et gestionnaires des villes :** Un partenariat est ainsi envisagé entre les équipes de recherche et des institutions gestionnaires. L'UMR Ladyss et l'APUR sont engagés dans une réflexion préalable à la définition d'une étude à réaliser sur Paris, permettant de comparer des situations très contrastées du point de vue des catégories socio-professionnelles et des morphologies urbaines (PMSV 7^{ème} arrondissement, ILM et HLM 19^{ème} arrondissement et proche banlieue, autres sites éventuels à définir). Il en est de même pour l'équipe « Villes naturalisées » de l'UMR Éco-Anthropologie et Ethnobiologie du Muséum National d'Histoire Naturelle, engagée dans un partenariat de recherche-action avec l'Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération lyonnaise de Lyon.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2010 : production des documents de valorisation des recherches en cours ;
- 2010-2013 : Travaux de doctorat sur la contribution des espaces privés aux trames vertes urbaines et sur l'efficacité écologique et sociale du jardinage collectif de trottoirs.

FICHE ACTION N° 13.1 :

Produire un support de communication expliquant les dispositions des lois récentes Grenelle 2 et LMA, dans le champ de la nature en ville

PARTENAIRES

MAAPRAT

COORDONNATEUR

MEDDTL

CONTEXTE

Deux lois fondamentales pour l'évolution du rapport nature et ville sont récemment parues : la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (dite LMAP), et la loi Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle2).

OBJECTIFS

- mettre en valeur les acquis (nouvelles dispositions, objectifs, perspectives) en matière de nature en ville ;
- sensibiliser les services déconcentrés de l'Etat (DREAL, DRAAF, DDT) pour accompagner la mise en œuvre des lois ;
- communiquer efficacement auprès des collectivités et des divers acteurs concernés sur ce sujet.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Composer un groupe de travail MEDDTL – MAAPRAT pour :

- rédiger et valider le texte du document ;
- mettre en forme le support de communication (plaquette d'une dizaine de pages au plus, notamment sous forme de fichier informatique) ;
- diffuser la plaquette auprès des services déconcentrés régionaux et départementaux en 5 exemplaires (600), auprès de toutes les collectivités partenaires du plan ville durable (environ 300) et de toutes les associations impliquées dans le plan nature en ville (prévoir 10 exemplaires par membre du groupe de co-production soit environ 200 exemplaires), et par diffusion électronique au sein du Réseau Rural français.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Phase 1 : Production de la plaquette, de septembre à décembre 2010
- Phase 2 : Diffusion en 2011, ciblée sous format papier, et élargie à l'ensemble des réseaux professionnels intéressés sous format électronique

FICHE ACTION N°13.2 :

Réaliser des parcours pédagogiques et des randonnées urbaines

PARTENAIRES

MEDDTL, AMF, Association des promenades urbaines, Réseau Rural

COORDONNATEUR

Natureparif

CONTEXTE

Si aujourd'hui, intégrer la biodiversité dans les décisions publiques représente un véritable défi peut-être compte tenu du manque de connaissance, de formation, ou de volonté politique, on notera cependant une volonté croissante des collectivités pour maintenir et retrouver la nature dans les villes. C'est pourquoi la gestion durable du territoire francilien intégrant « les bonnes pratiques pour le maintien de la biodiversité » est aujourd'hui devenue un impératif.

OBJECTIFS

Il s'agit de produire un outil de communication pour :

- promouvoir la biodiversité en milieu urbain ;
- valoriser les actions concrètes en faveur de la biodiversité ;
- inciter les villes à intégrer la biodiversité dans la politique environnementale, les documents d'urbanisme, les actions concrètes en faveur de la biodiversité ;
- sensibiliser le grand public, les élus, les responsables administratifs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet comprend deux volets :

1. Un Film d'animation pédagogique relatant le scénario idéal pour préserver la biodiversité en ville : Synopsis : Ce film d'animation pourrait montrer une ville idéale qui privilégie la biodiversité au cœur de son développement urbain. C'est un document de sensibilisation, de communication, mais également un outil d'aide à la décision. Il pourrait s'intituler « Biodiver-cité », et durer entre 5 minutes et 10 minutes / **Public ciblé** : Elus, des agents techniques, et citoyens.
2. Une balade interactive dans la ville avec toutes les informations techniques : la balade pédagogique, plus complète, donne les informations techniques pour une meilleure gestion de la biodiversité. Une personne consultant le site Internet de la balade pédagogique va pouvoir avoir accès aux informations techniques et pédagogiques en cliquant sur des parties du document. Une fiche technique pourra alors s'ouvrir sur la page et montrera :
 - a. l'intérêt de préserver la biodiversité : paysager, écologique, social ;
 - b. les actions possibles à mettre en œuvre ;
 - c. les outils que l'on peut utiliser pour la mise en œuvre ;
 - d. les méthodes ;
 - e. le coût ;
 - f. le gain écologique, social, économique et humain.

Public ciblé : élus, des agents techniques, et citoyens.

Utilisation : C'est un outil pédagogique à diffuser sur un ordinateur lors de colloques, manifestations, expositions..., sur notre site Internet, sur un petit CD, disponible avec le film et les plaquettes d'information. L'outil est complémentaire au film. Il peut être

montré lors d'entretien avec les collectivités locales, afin de les sensibiliser et montrer ce qu'il est possible d'entreprendre.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2010 : passation du marché

- Elaboration d'un cahier des charges et passation de l'appel d'offres : Juin-juillet 2010
- Septembre 2010 : réunions du comité de pilotage
- Octobre : rendu des documents

2011 : Réalisation des supports de communication

FICHE ACTION N°13.3 :

Elaborer un "kit collectivités" pour leur permettre de communiquer sur la nature en ville avec leurs habitants.

PARTENAIRES

L'association des Eco Maires ; Natureparif ; Les associations et collectivités relais de l'Observatoire, les réserves et parcs naturels ; MEDDTL

COORDONNATEUR

Noé Conservation

CONTEXTE

À l'heure où la majorité des Français vivent en ville, les communes ont un véritable rôle à jouer pour sensibiliser les habitants à la préservation de la biodiversité, non seulement en attirant l'attention sur la biodiversité menacée et extraordinaire, mais aussi en incitant à découvrir et préserver la nature de proximité, présente dans les communes et assurant un équilibre des écosystèmes et des fonctions écologiques essentielles. Les collectivités ont aussi un rôle d'exemplarité par leurs actions mises en place en faveur de la biodiversité, touchant de façon plus ou moins directe les habitants (gestion différenciée des espaces verts, restauration bio dans les restaurations collectives, limitation de l'utilisation des phytosanitaires, communication sur leurs pratiques...).

Noé Conservation propose ainsi de mettre à disposition des collectivités de nombreux outils (guides, panneaux, fiches conseils, coffrets pédagogiques, ...), leur fournissant les clés pour agir sur leur territoire en faveur de la biodiversité.

Ces outils sont développés notamment dans le cadre de 3 programmes :

- **la campagne « Biodiversités, nos vies sont liées »** : une campagne de sensibilisation à la biodiversité et de changement de comportements, pour promouvoir la biodiversité et inciter le grand public à agir au quotidien en sa faveur. (En savoir plus : www.agisavecnoe.org) ;
- **l'Observatoire de la Biodiversité des Jardins**, véritable succès scientifique et médiatique, programme national de sciences participatives dédié à la biodiversité et destiné au grand public, réalisé avec le Muséum national d'Histoire naturelle. (En savoir plus : www.noeconservation.org) ;
- **les « Jardins de Noé »** : un réseau national de jardins dédiés à la biodiversité, une communauté de jardiniers qui s'engagent pour la préservation de l'environnement. (En savoir plus : www.jardinsdenoe.org).

OBJECTIFS

Les objectifs majeurs de l'action sont :

- créer et proposer des outils de sensibilisation à la préservation de la biodiversité :
 - o l'exposition « Biodiversités, nos vies sont liées » : une exposition ludique, esthétique et pédagogique pour découvrir les liens qui nous unissent au quotidien à la biodiversité et initier au changement des comportements ;
 - o les outils de l'Observatoire de la biodiversité des jardins, pour devenir Relais local de l'Observatoire et sensibiliser les citoyens et participer à la récolte de données sur la biodiversité sur leur territoire ;
 - o les outils du programme « Jardins de Noé » : pour aménager les espaces verts en faveur de la biodiversité, sensibiliser les citoyens au jardinage écologique et à la

gestion différenciée, et participer à un réseau national de jardins dédiés à la biodiversité.

DESCRIPTION DE L’ACTION

- Réalisation de documents :
 - o guide de sensibilisation : « Guide de la biodiversité à l’usage des maires » ;
 - o outils à destination du grand public (exposition, outils de l’Observatoire et des Jardins de Noé) ;
 - o de communication et de diffusion auprès de collectivités : plaquette, mailing, guide « outils pour agir dans sa commune » à destination des maires.
- Faire de la formation : réunions de formation sur les enjeux liés à la biodiversité dans les communes, à destination des élus locaux.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Printemps - été 2010 :
 - o Diffusion des outils existants,
 - o Suivi des collectivités partenaires
 - o Finalisation des outils en cours
- Automne 2010 : Évaluation suite aux premiers retours sur expériences des collectivités
- Hiver 2010 :
 - o Amélioration des outils, création de nouveaux outils
 - o Prospection pour la saison 2011

FICHE ACTION N°13.4 :

Soutenir les démarches de sciences participatives

PARTENAIRES

Le MNHN, le Cemagref, les autres structures impliquées dans des programmes de sciences participatives (TelaBotanica, OPIE, LPO, etc.), les associations et collectivités relais.

COORDONNATEUR

Noé Conservation

CONTEXTE

Noé Conservation et le Muséum national d'Histoire naturelle ont lancé en 2006 l'Observatoire des Papillons des Jardins, un observatoire de la biodiversité grâce aux sciences participatives et destiné au grand public. Depuis 2009, l'Opération Escargots est venue compléter le volet d'observation des papillons, permettant de développer un observatoire de la Biodiversité des Jardins. En 2010, une nouvelle enquête « Coléo », en partenariat avec le CEMAGREF, sur les coléoptères forestiers a été lancée, comme phase de test en prévision du lancement d'un Observatoire de la Biodiversité des Forêts.

Depuis 2010, un nouveau volet participatif de suivi des papillons est développé, s'adressant aux jardiniers professionnels et agents techniques des espaces verts : le PROtocolo PApillons GEstionnaires. Ce protocole leur permet de comparer la capacité des différents espaces verts d'accueillir les papillons, ou encore de comparer les pratiques de gestion (fauches, massifs, ...) et leurs effets sur les populations de papillons.

Noé Conservation propose de plus aux collectivités de devenir « Relais de l'Observatoire », utilisant l'Observatoire comme un symbole pour la préservation de la biodiversité, et notamment en milieu urbain. Grâce aux outils mis à leur disposition, les collectivités entrent dans une démarche de sensibilisation des citoyens et deviennent acteurs pour la récolte de données sur la biodiversité sur leur territoire, permettant de mieux comprendre l'évolution des espèces en fonction de l'occupation des sols ou des modes de gestion.

OBJECTIFS

L'Observatoire de la Biodiversité des Jardins répond à un double objectif pédagogique et scientifique :

- sensibiliser les participants à la biodiversité, faire découvrir la nature de proximité, améliorer les connaissances naturalistes, et amener à des pratiques respectueuses de la biodiversité ;
- récolter des données sur la biodiversité, établir un réseau de surveillance des espèces communes, développer des indicateurs de suivi de la biodiversité, préconiser des mesures de gestion adaptées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Développer des outils de communication et les diffuser :
 - o Assurer la communication et l'information sur l'ensemble des projets de sciences participatives

- Assurer une veille, la valorisation et les liens avec les autres programmes de sciences participatives et développer d'autres volets d'observation, en partenariat avec les associations et instituts de recherche
- Développer et diffuser les outils pédagogiques et de sensibilisation
- Faire de la formation et de l'animation locale :
 - Assurer l'animation du réseau d'observateurs
 - Développer les relais locaux pour une sensibilisation et une communication efficace sur toute la France

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Printemps-été 2010 :
 - création des premiers relais ;
 - rédaction d'un cahier des charges pour la création du site Internet dédié ;
 - création des posters « papillons » et « escargots ».
- Hiver 2010 : Evaluation et amélioration des outils existants

FICHE ACTION N°14.1 :

Traduire le référentiel de compétences nature en ville dans les plans de formation professionnelle initiale et continue

PARTENAIRES

MEDDTL, MAAPRAT, professionnels

COORDONNATEURS

GIP ATEN - CNFPT

OBJECTIFS

Adapter les dispositifs de formation initiale et continue aux compétences identifiées des métiers liés à la gestion de la nature en ville

DESCRIPTION DE L'ACTION

Par extraction des données de l'offre de formation professionnelle initiale et continue du MEN, du MAAPRAT, des universités, des opérateurs privés et de l'offre des Conseils Régionaux, une carte sera élaborée en référence à la préparation des métiers de la biodiversité en ville.

Le recensement de ces formations et la connaissance des référentiels des formations et des diplômes permettront de juger de leur adaptation aux métiers ciblés (tant en termes de compétences que de volume d'emploi) et de proposer les évolutions nécessaires.

La priorité de l'effort de formation et d'orientation sera sur les compétences identifiées comme incontournables dans l'exercice de ces métiers, en termes de compétences critiques qui risquent de disparaître du fait de départs, ou de compétences nouvelles qui apparaissent dans ces métiers.

La diffusion de ces données sera faite par mise en ligne sur le site web. Des conférences, journées d'information, colloques pourront être ensuite organisés par l'ATEN et le CNFPT.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Septembre à Décembre 2010 : Identification des métiers

2011 : Recensement des formations et propositions d'adaptation

2012 : Mise en place d'actions de formation

FICHE ACTION N°14.2 :
Etablir un laboratoire du dehors

PARTENAIRES

ENSPV, MEDDTL, collectivités, jardiniers, MNHN, scientifiques, association des migrants, habitants

COORDONNATEUR

Association Hautes Haies

CONTEXTE

La nature en ville implique de nouveaux réflexes à l'égard du vivant et une conscience renouvelée de son utilité. Un effort important reste à faire pour promouvoir la co-production de jardins avec les concepteurs, gestionnaires, scientifiques et habitants et concevoir une pédagogie adaptée pour comprendre sa place parmi les autres et pour comprendre l'autre.

OBJECTIFS

Ce programme « Etablir un laboratoire du dehors » a pour objet :

- de favoriser les échanges entre les scientifiques de la recherche en écologie et les acteurs publics et usagers de la nature en ville et de sensibiliser les publics et les professionnels du paysage à l'entretien différencié et au principe du développement durable dans l'art des jardins,
- d'apporter un regard transversal à la fois esthétique, culturel et scientifique, sur notre patrimoine végétal, sauvage et cultivé et sur les relations qu'il compose avec nos sociétés et notre histoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ce programme comporte 4 actions :

- un laboratoire d'expérimentation autour d'un jardin écologique ;
- une recherche-action sur l'entretien différencié et les principes de développement durable dans l'art des jardins ;
- une enquête ethnobotanique sur les délaissés urbains et une enquête sur les classifications des espèces invasives, indigènes et exotiques ;
- une action pédagogique portant sur la richesse des échanges pour la conception d'un jardin pour la cité internationale de l'histoire de l'immigration.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2010 - 2011

FICHE ACTION N°15.1 :

Constituer un centre de ressources sur l'écologie urbaine et la gestion de la biodiversité (sous la forme d'un portail web)

PARTENAIRES

MEDDTL ; Les services Espaces Verts des villes ; SNHF (Société Nationale d'Horticulture de France) ; Universités et organismes de recherche, UNEP ; Réseau Rural

COORDONNATEUR

Plante & Cité

CONTEXTE

La trame verte et bleue est un des engagements phares du Grenelle de l'environnement pour la restauration et la préservation des continuités écologiques. Les enjeux concernent également les territoires urbanisés. La mise en œuvre de ces actions en faveur de la biodiversité s'appuie sur des connaissances scientifiques dont l'état actuel nécessite d'être enrichi et partagé entre les acteurs, notamment les gestionnaires de l'espace public. Les villes et les professionnels du paysage, représentés par leurs associations professionnelles nationales, ont construit, depuis 2006, une plate-forme de ressources scientifiques et techniques sur la nature en ville : Plante & Cité.

Le centre technique national permet, grâce à son site Internet : www.plante-et-cite.fr de partager les expériences menées et de les valoriser, en mettant à disposition des ressources validées (résultats d'expérimentations, fiches de synthèses, réalisations originales, fiches bibliographiques, prescriptions techniques). La thématique « Ecologie urbaine et gestion de la biodiversité » constitue une des six thématiques développées par Plante & Cité. Les questions posées par la mise en œuvre de la trame verte et bleue doivent y être développées à partir des expériences des villes.

OBJECTIFS

Optimiser la mutualisation et le transfert des connaissances scientifiques et techniques dans le domaine de la nature en ville, afin de relier les différentes initiatives existantes et à venir, tant au niveau des acteurs que des projets, en particulier sur la thématique Trame Verte et Bleue (TVB) en ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- coordonner les initiatives sur la création d'un portail Web sur l'Horticulture (pilote par la SNHF) avec les initiatives de centres de ressources sur la nature en ville ;
- développer l'action de mutualisation par la réalisation d'une veille bibliographique sur la thématique « Ecologie urbaine et gestion de la biodiversité » au travers du site Internet www.plante-et-cite.fr, donnant accès à un centre de ressources Trame Verte et Bleue (TVB) en accès libre permettant d'identifier l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2011 : construction, sur le site Internet de Plante & Cité, d'une page en accès libre, utilisée comme portail dédié pour la mutualisation des connaissances spécifiques sur l'écologie urbaine et pour l'accès aux informations sur les trames vertes et bleues en ville.

FICHE ACTION N° 16.1 :

Promouvoir les « forums citoyens Nature en ville » dans l'élaboration des projets urbains.

PARTENAIRES

CNRS Ladyss, MNHN, ODBU, Plante et Cité, Villes volontaires, le Triangle Vert

COORDONNATEUR

MNHN Ecoanthropologie – CNRS Ladyss

CONTEXTE

La ville n'a pas été conçue pour favoriser la nature. Lieu de densité humaine élevée, lieu valorisant d'abord les interactions et les convergences sociales, culturelles et économiques, la ville se présente au contraire comme l'anti-nature par excellence. Cependant, au moment où quatre Français sur cinq résident désormais dans une aire urbaine (données INSEE), c'est-à-dire dans un espace largement artificialisé, en grande partie bétonné, bitumé et fragmenté, la perte au quotidien du lien avec la trame du vivant a sans doute de nombreuses conséquences, psychologiques et sociétales.

Au-delà des défis techniques et financiers, tenter de réintégrer la nature en ville met en cause les principes de la construction urbaine, c'est-à-dire la capacité du corps social à repenser et à rejouer ses rapports interindividuels dans un espace moins ordonné, moins maîtrisé, donc pouvant apparaître comme moins sécurisé. En d'autres termes, cela interroge très directement la qualité du lien social, la capacité des différents acteurs de se faire confiance, à co-construire un projet urbain plus complexe, mieux à même de tenir compte des multiples influences et tensions qui traversent l'espace urbain.

Si la construction de la ville demeure le fait d'aménageurs, d'urbanistes et de collectivités publiques, la nature en ville peinera à se dégager d'une conception hygiéniste et artificielle, nécessairement dominée par des préoccupations fonctionnelles et sécuritaires. Reconsidérer la place de la nature en ville pose fondamentalement la question du commun, dans un espace organisé pour l'essentiel sur un mode mêlant l'individuel et le collectif.

OBJECTIFS

Afin que l'espace urbain soit autre chose qu'une juxtaposition d'espaces publics et d'espaces privatifs relativement étanches les uns aux autres, il importe de créer des lieux permettant aux différents acteurs et habitants des aires urbaines de se retrouver autour de questions d'intérêt commun qui nécessitent l'engagement de tous dans une perspective globale négociée. De tels espaces d'échange, de discussion et de projets émergent de-ci de-là sous la forme d'associations, encore appelées « forums citoyens ».

En réalité, cette notion recouvre deux réalités distinctes, radicalement différentes dans leur origine comme dans leurs finalités. Une première sorte s'inspire très directement des conférences de citoyen et des jurys de citoyen ; généralement mis en place par un opérateur public, ces forums obéissent à des procédures participatives très encadrées ; ils consistent à réunir, pour un temps donné, un panel de citoyens pour une consultation, une réflexion ou une évaluation autour d'une question d'intérêt général. Ils entrent donc pleinement dans des démarches institutionnelles, visant à renforcer l'acceptabilité sociale des projets. La seconde sorte de « forums citoyens » en diffère dans la mesure où elle émane directement des citoyens, est faite « par et pour les citoyens », souvent en réaction à un projet de collectivité ou en

réponse à des problèmes que la puissance publique ne parvient pas à gérer. Il s'agit cette fois d'une démarche émergente, qui vise à prendre en charge des problèmes ou des projets d'intérêt commun, en s'appuyant sur l'expertise et l'engagement des différents acteurs. Ces dernières années, de tels forums ont vu le jour autour de diverses questions : lutte contre le racisme, ambiance urbaine, projets culturels... De fait, ils constituent souvent le ferment d'une nouvelle approche de la ville, comme espace co-construit où chacun redevient acteur de la qualité urbaine au sens large. Cela conduit nécessairement à rénover de l'intérieur le lien social, non pas de manière abstraite et générale, mais en s'appuyant sur des aspects et des projets très concrets relevant du vivre ensemble, *hic et nunc*.

Par les défis qu'elle comporte, la question de la nature en ville gagnerait à être appréhendée non seulement sous l'angle de jurys de citoyens autour de projets d'urbanisme, mais surtout dans le sens fort de la notion de forum de citoyens reconSTRUCTEURS de lien social et d'engagement négocié.

Cela suppose auparavant de s'interroger sur les conditions qu'il convient de réunir afin que de tels forums puissent effectivement se constituer, opérer, dans la durée, de manière adéquate et efficace et contribuer effectivement à la gestion de la cité dans son ensemble. Autant de conditions qui, pour le moment, ne sont que très mal définies et reconnues, d'où l'intérêt de développer à ce sujet un programme de recherches.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'apprécier la faisabilité et les conditions nécessaires au bon fonctionnement de tels espaces d'échanges et de projets, susceptibles de développer le champ de la réflexion et de l'action en commun, il conviendrait :

- de recenser, d'analyser et de comparer des expériences innovantes, réussies ou prometteuses en matière de forums citoyens, quel que soit leur champ de préoccupations ;
- de réunir des leaders de ces instances, pour leur proposer, lors d'un séminaire de réflexion stratégique, de réaliser un retour sur leur expérience : forces et faiblesses, conditions de réussite, difficultés rencontrées, obstacles à lever, leviers de changement envisagés... ;
- d'approfondir la question de savoir si des forums citoyens spécifiques doivent être développés pour la nature en ville, ou bien s'il n'est pas préférable de s'appuyer sur les formes déjà existantes, en les faisant évoluer au besoin ;
- de s'interroger plus généralement sur toutes les modalités susceptibles de favoriser une implication citoyenne afin que le projet urbain soit considéré comme l'affaire de tous et non seulement de quelques spécialistes.

Quelques sujets à définir :

- L'analyse comparée de forums citoyens ou instances équivalentes existant déjà, en France et hors de France.
- La mise en exergue des conditions nécessaires à l'instauration et au développement de tels espaces favorisant l'expression d'un dessein commun.
- L'intérêt et la possibilité de créer des espaces de ce type, spécifiques pour le sujet de la nature en ville.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Conception en 2010, contractualisations en gré à gré avant la fin de l'année.